

Hayle. 1814 &c





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Duke University Libraries

LE SYSTÈME COLONIAL DÉVOILÉ.

Par le baron DE VASTÉY.

*Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur : Le
Système Colonial, c'est la Domination des Blancs ,
c'est le Massacre ou l'Esclavage des Noirs.*



AU CAP-HENRY,
CHEZ P. ROUX, IMPRIMEUR DU ROI.

OCTOBRE 1814, L'AN II^{ème}.

No. **15250**

LIBRARY
OF THE
DEPARTMENT OF STATE.

ALCOVE,

SHELF,

A U R O I ,

S I R E ,

Recevez l'hommage que j'ai l'honneur d'offrir à VOTRE MAJESTÉ ; c'est le fruit du plus pur élan d'une âme vraiment haytienne ; le désir ardent de contribuer au bonheur de mes semblables , d'être utile à mes Compatriotes et de mériter les suffrages de VOTRE MAJESTÉ , m'ont engagés à publier cet Ouvrage. Heureux si j'ai atteint le but que je me suis proposé !

SIRE, permettez-moi de le dire, VOTRE MAJESTÉ est le seul Souverain , le seul Prince noir , enfin le seul homme de notre couleur qui puisse élever sa voix efficacement , pour se faire entendre et plaider auprès des Souverains de l'Europe et au Tribunal des Nations , la cause de nos Frères opprimés. Destiné, par la Divine Providence,

à porter la dernière main à la régénération
du Peuple haytien et à le faire asseoir au rang
des Peuples indépendans ; un des premiers
Fondateur de la liberté, le plus noble et le plus
ardent défenseur des droits de l'homme , c'est
VOTRE MAJESTÉ ; un des premiers,
parmi les Héros haytiens, qui a porté la hache
sur l'Arbre antique de l'Esclavage et du
Despotisme colonial , après avoir concouru
puissamment à le renverser , c'est *VOTRE*
MAJESTÉ qui en a extirpé les dernières
racines ; c'est Elle qui a imprimé dans nos
âmes cette énergie , cette noble audace qui
nous animent ; c'est *VOTRE MAJESTÉ*
qui m'a inspiré ce travail , daignez en agréer
l'hommage.

Je suis avec le plus profond respect ,

S I R E ,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble , très-obéissant , très-fidèle
serviteur et sujet ,

Le baron *DE VASTÉY,*

INTRODUCTION.

LES grands événemens qui viennent de se passer en Europe , la paix signée par les Puissances , un nouvel ordre de choses , un système réparateur , qui tend à resserrer les liens qui doivent unir tous les peuples , tout nous annonce des résultats qui vont changer la face du monde et opérer , nous l'espérons , une révolution salutaire dans une grande partie du genre humain.

Parmi les Puissances victorieuses de l'Europe , le magnanime empereur Alexandre , par son humanité , ses pensées libérales , sa modération , sa générosité , se fait particulièrement remarquer ; environné de la gloire , au sein de ses conquêtes , il brille d'un éclat que rien n'a égalé et que les événemens humains ne pourront jamais ternir.

La grande et magnanime Nation britannique , parvenue au plus haut période de gloire qu'aucun peuple de la terre ait pu atteindre , exerce une heureuse influence sur le congrès européen par la sagesse de son gouvernement , les lumières de ses conseils et la bravoure de ses flottes et de ses armées.

O bonheur inouï ! O révolution inattendue ! l'humanité triomphe et la régénération d'une grande partie du genre humain se prépare ; depuis l'origine du monde , pour la première fois nous voyons agiter dans le congrès européen , la grande et importante question d'abolir à jamais *la Traite des Esclaves* , pour la première fois la plupart des Souverains de l'Europe jettent un regard libérateur sur les peuples de l'Afrique , en proscrivant ce trafic abominable et inhumain ! Une seule puissance , qui pourrait le croire ? La France insiste à conserver ce honteux trafic pour cinq ans ; les français naguères démocrates , philanthropes , propagateurs de la liberté et de l'égalité , défenseurs ardents des droits de l'homme , aujourd'hui acharnés sectateurs de la traite , les ennemis , les persécuteurs du genre humain ; ô délire ! ô infamie inconcevable !

Noble et généreuse Angleterre ! il vous appartenait de cicatriser la plaie la plus affreuse , la plus terrible qui ait jamais affligé l'humanité ; il vous appartient maintenant d'opérer la régénération d'une moitié des habitans de ce globe , en portant les lumières et la civilisation dans le sein de nos frères d'Afrique. Rappelez cette partie du monde à la paix et au bonheur ; rendez à la morale et à la sociabilité , une immensité de créatures qui

n'attendent qu'une heureuse impulsion pour s'élancer dans une nouvelle carrière de vertu, de jouissance et de félicité : cette gloire sans seconde, ne pouvait, en effet, appartenir qu'à une Nation grande et éclairée ; cette palme de l'immortalité était réservée, par l'Arbitre suprême de l'univers, à la magnanime Nation britannique et au règne glorieux du Prince Régent !

C'est dans des circonstances aussi heureuses pour le peuple haytien, que notre auguste Monarque publie son Manifeste, lequel démontre évidemment aux Souverains de l'Europe et à l'univers entier, les droits de son peuple, la justice de sa cause, et justifie la légitimité de notre indépendance au tribunal des Nations.

C'est dans des circonstances aussi favorables à l'homme noir, qu'ami de mes semblables, de mon roi et de mon pays, je sens le besoin, la nécessité de dévoiler le barbare *Système Colonial* qui a pesé sur nous pendant des siècles. Heureux si mes faibles écrits peuvent être utiles à mes semblables et contribuer au bonheur de mes compatriotes.

Le travail que j'entreprends fait à la hâte, pour ne pas laisser échapper l'à-propos, manquera certainement cet esprit de méthode et de correc-

tion, qui font la beauté de la plupart des ouvrages; d'ailleurs, haytien, élevé sur le sommet des montagnes au milieu des forêts, il n'est pas étonnant si mes écrits fourmillent de fautes de littérature; mon but en écrivant, n'est pas d'aspirer à la gloire d'être homme de lettres, mais bien d'être utile à mes compatriotes, de les éclairer et de dévoiler la vérité aux européens.



LE SYSTÈME COLONIAL DÉVOILÉ.

*Destruction des premiers HAYTIENS.
Origine de la Traite. Monstruosité de
ce Trafic.*

LES premiers pas des européens dans le nouveau monde furent signalés par de grands crimes, des massacres, des empires détruits et des nations entières rayées du nombre des vivans. Tourmentés par l'ambition des richesses, dominés par la cruelle passion de l'avarice, la soif de l'or a fait commettre tous les crimes ; c'est cette passion infâme qui porta les espagnols à faire périr d'une mort ignominieuse les infortunés empereurs du Mexique et du Pérou [1] ; c'est elle qui fit expirer sur des bûchers ardents le brave et généreux *Guatimozin*, digne d'un meilleur sort ; c'est elle qui fit attacher au

[1] Garcilasso de la Vega, page 108.

potéau et brûier vif le vaillant cacique *Hatuey* [1]; c'est elle enfin qui fit exterminer les malheureux

[1] Rien ne peint la soif de l'or qui tourmentait les espagnols et les efforts incroyables qu'ils faisaient pour s'en procurer à tout prix, que le conseil donné par *Hatuey*, un des caciques de l'île de Cuba à ses collègues.

Ces seigneurs s'étant rassemblés pour aviser aux moyens d'empêcher les espagnols, qui semblaient menacer leur île, de venir les surprendre; *Hatuey* leur dit : « Toutes » vos précautions sont inutiles, si, avant toutes choses, « vous ne tâchez pas de vous rendre propice le dieu des » espagnols; je le connais ce dieu le plus puissant de tous; » je sais le moyen de le gagner, et je vais vous l'apprendre ». Aussitôt il se fait apporter un panier où il y avait de l'or; et le montrant aux caciques : « Le voilà, dit-il, le dieu » des espagnols, célébrons une fête en son honneur; il » nous regardera d'un air favorable ». Tous, à l'instant, se mettent à fumer autour du panier, à chanter, à danser, jusqu'à tomber d'ivresse et de fatigue.

Le lendemain matin *Hatuey* rassemble les caciques; et leur dit : « J'ai beaucoup réfléchi sur l'affaire dont je vous ai parlé; mon esprit n'est pas encore tranquille; et je ne pense pas que nous soyons en sûreté tandis que le dieu des espagnols sera parmi nous. Partout où ils le trouvent, ils s'y établissent pour le posséder; il est inutile de le cacher; ils ont un secret merveilleux pour le découvrir. Si vous l'aviez avalé, ils nous éventreraient pour l'avoir. Je ne sache que le fond de la mer où ils n'iront pas assurément le chercher; c'est là qu'il faut le mettre; quand il ne sera plus parmi nous, ils nous laisseront en repos; car c'est uniquement ce qui les attire hors de chez eux.

Le conseil paraît admirable; les caciques rassemblent tout leur or, vont le jeter à la mer, assez loin du rivage, et s'en reviennent fort contents; persuadés qu'avec ce précieux métal, ils ont noyés toutes leurs inquiétudes.

Malgré cette précaution, l'île de Cuba ayant été surprise par une troupe d'espagnols; *Vélasquez*, leur chef, instruit apparemment du caractère d'*Hatuey*, le fait brûler.

indiens et dépeupler l'Amérique ; que dis-je , c'est elle qui a anéanti la population originelle de ma terre natale ! Pourquoi chercher ailleurs des exemples de férocité et de destruction. O terre de mon pays ! en est-il une sur le globe qui ait été plus imbibée de sang humain ? En est-il une où les malheureux habitans aient éprouvés plus d'infortunes ? Partout où je porte mes pas , où je fixe mes regards , je vois des débris , des vases , des ustensiles , des figures qui portent dans leurs formes l'empreinte et les traces de l'enfance de l'art ; plus loin dans les lieux écartés et solitaires , dans les cavernes des montagnes inaccessibles , je découvre en frémissant , des squelettes encore tout entier , des ossemens humains épars et blanchis par le temps ; en arrêtant mes pensées sur ces tristes restes , sur ces débris qui attestent l'existence d'un peuple qui n'est plus , mon cœur s'émeut , je répands des larmes de compassion et d'attendrissement sur le malheureux sort des premiers habitans de cette île ! Mille souvenirs déchirans viennent assiéger mon cœur ; une foule de réflexions absorbent mes pensées et se succèdent rapidement ; il existait donc ici avant nous des hommes ! ils ne sont plus ; voilà leurs déplorables restes ! ils ont

vif. Il était attaché au poteau funeste , lorsqu'un religieux le conjura de nouveau d'embrasser la foi chrétienne , et de se procurer le bonheur du paradis. *Y a-t-il des espagnols dans le lieu de délices dont tu me parles , dit brusquement le cacique ? Il y en a , répondit le missionnaire ; mais il y en a que de bons. Le meilleur n'en vaut rien , reprit Hatuey , et je ne veux point aller où je puisse craindre d'en rencontrer un seul ; et il périt au milieu des flammes.*

été détruits ! Qu'avaient-ils fait pour éprouver un aussi funeste sort ? Il a donc passé une race d'hommes exterminateurs ? Ces malheureux n'avaient donc point d'armes ? Ils ne pouvaient donc point se défendre ? A cette pensée , je saisis mes armes , et je rends grâces au ciel d'avoir mis dans nos mains l'instrument de notre délivrance et de notre conservation. O armes précieuses ! sans vous que serait devenu mon pays , mes compatriotes , mes parens , mes amis ; dès ce moment , je considérerai mes armes comme le plus grand de tous les biens.

Fils de la montagne , habitans des forêts , chérissez vos armes , ces clefs précieuses conservatrices de vos droits , ne les abandonnez jamais , transmettez-les à vos enfans avec l'amour de la liberté et de l'indépendance , et la haine des tyrans , comme le plus bel héritage que vous puissiez leur léguer.

Cependant mon idée ne pouvant se détourner sur le tableau des infortunes des premiers haytiens , j'ouvre l'histoire , et je lis avec intérêt le passage suivant :

» L'île d'Hayti , à l'apparition des espagnols , était divisée presque toute entière en cinq royaumes ou principautés , absolument indépendantes les uns des autres. Quelques seigneurs , beaucoup moins puissans que ces grands caciques , mais qui ne relevaient de personne , s'étaient partagé le reste. Le premier de ces cinq royaumes s'appelait *Magua* , ou royaume de la Plaine ; il comprenait ce qu'on a depuis appelé *Viga-Réal* , qui est une plaine de quatre - vingt lieues de long et de dix dans sa plus grande largeur. Ce canton était voisin des fameuses mines de *Cibao* , dont

je parlerai et de ses nombreuses rivières ; d'après le récit de Las Casas , témoin oculaire , roulaient l'or avec le sable de leur lit. Le souverain faisait sa résidence dans un lieu où les espagnols ont eu depuis une ville fort célèbre , à la quelle ils avaient donné le nom de la *Conception de la Vega*.

» Le second royaume était celui de *Marien*. Le même auteur assure positivement qu'il était plus grand et plus fertile que le Portugal. Toute la partie de la côte du nord , depuis le cap Saint-Nicolas jusqu'à la rivière connue aujourd'hui sous le nom de *Mont-Christ* , et toute la plaine du Cap-Français , composaient le domaine de ce cacique ; et c'était au Cap même qu'il avait établi sa capitale.

» Le troisième portait le nom de *Maguana* , et c'était le plus puissant de l'île. Peu de temps avant l'arrivée des européens , un caraïbe , nommé *Caonabo* , aventurier , plein de courage , d'esprit , était parvenu à se faire estimer , et bientôt à force d'audace et de succès , à se fonder une domination , qui renfermait la riche province de *Cibao* , et presque tout le cours de la rivière de l'Artibonite , la plus grande de l'île.

» Sa résidence ordinaire était au bourg de *Maguana* , d'où le royaume avait tiré son nom.

» Les espagnols en firent une ville qui ne subsiste plus : le quartier où elle était située , est ce que les français appellent en ce moment , la savanne de *San-Ouan*.

» Le royaume de *Xaragua* est le quatrième ; c'était le plus peuplé et le plus vaste , puisqu'il s'étendait sur toute la côte occidentale de l'île , et

sur une grande partie de la méridionale. Sa capitale était à peu près où se trouve aujourd'hui le bourg du *Cut-de-Sac*. Des hommes mieux faits que les autres insulaires, une certaine politesse, plus d'aisance dans la vie, plus d'élégance dans le langage, paraissaient distinguer ce grand domaine, et lui avaient concilié une considération toute particulière. *Anacoana*, sœur de *Behéchio*, avait épousé *Caonabo*. A sa mort, la cacique retirée chez son frère, en hérita de son royaume; ce prince n'ayant pu avoir de fils de ses trente-deux femmes [1].

[1] Behéchio avait une sœur nommée *Anacoana*, qui, après la mort de *Caonabo*, cacique de *Maguana*, son mari, se retira chez son frère. *Anacoana*, douée d'un génie supérieur à son sexe et même à celui des peuples de l'île de *Saint - Domingue*, avait pris pour les espagnols des sentimens d'affection, et elle les inspira à son frère. Celui-ci étant mort sans enfans, vers le commencement du 16^e siècle, il laissa le royaume à *Anacoana*.

A la même époque, *Ovando* venait d'être envoyé, par la Cour d'Espagne, comme gouverneur de l'île. Ce commandeur avait fait embarquer, pour l'Europe, l'alcaïde *Roldan*, soulevé depuis 1497, et ses principaux complices; mais il restait dans le *Xaragua* des partisans de *Roldan*, qui, acquérant encore de l'audace, parce qu'on les avait épargnés, se crurent tout permis envers *Anacoana*, dont ils parvinrent à aliéner les favorables dispositions. Alors ils conçurent le projet de l'accuser auprès d'*Ovando* de desseins perfides contre les espagnols.

Ovando, sans donner une confiance entière à cette accusation, annonça qu'il allait recevoir le tribut d'*Anacoana*. Il vint en effet avec 300 hommes d'infanterie et 70 de cavalerie, de *Santo - Domingo* à la ville de *Xaragua*. La reine, accompagnée de 300 caciques inférieurs et d'un peuple immense, alla au-devant du chef espagnol, qu'elle

» Le cinquième , le royaume d'*Hygney*, occupait toute la partie orientale de l'île , et avait pour bornes , à la côte du nord , la rivière d'*Yague* , et à celle du sud , le fleuve *Ozama*.

» *Goacanaric*, roi de *Marien*, qui , comme je l'ai dit , avait établi sa demeure quatre lieues plus à l'est , dans le port du *Cap-Français* (aujourd'hui Cap - Henry) charmé de tout ce qu'il entendait dire des étrangers , envoya saluer l'amiral , et fit

conduisit dans son palais , où elle lui prodiguait chaque jour les marques de dévouement.

Le commandeur l'invita , à son tour , à une fête à l'espagnole , pour laquelle il l'engagea à réunir toute sa cour.

Elle était dans une salle immense , environnée de toute la noblesse , et la multitude garnissaient toutes les avenues et la place où la fête devait s'exécuter. Les espagnols arrivèrent ; le commandeur était à la tête de la cavalerie. Lorsque l'infanterie se fut placée , de manière à être sûre de tous les accès , la cavalerie mit le sabre à la main , et au signal convenu que fit Ovando , en portant la main sur sa croix de l'ordre d'Alcantara , le massacre commença ; les cavaliers entrèrent dans la salle , se saisirent d'Anacoana , l'entraînèrent , attachèrent les caciques à des poteaux , et mirent le feu au palais. Anacoana , traînée à Santo-Domingo , y fut déclarée conspiratrice , condamnée à être pendue , et exécutée.

Cette exécration action , suivie pendant six mois du carnage d'un nombre immense d'indiens de Xaragua , a trouvé des apologistes dans quelques écrivains espagnols , qui soutiennent qu'Anacoana voulait réellement se soulever. Mais quel est l'homme assez atroce pour penser que ce motif , même vrai , pourrait excuser un massacre où l'on n'épargna ni les femmes , ni les enfans , ni les vieillards ! Cet acte fut trouvé si horrible en Espagne , que la reine Isabelle fit le serment solennel de le punir sur Ovando , et qu'en mourant , elle demanda au roi Ferdinand de le retirer de Saint-Domingue ,

accompagner de plusieurs objets en or très-fin , la prière de vouloir bien se transporter à sa résidence. Bientôt il vint lui-même dans un canot , présenta de l'or à Colomb , et se chargea d'en faire venir de *Cibao* autant qu'il voudrait.

» Bientôt après il fut question de se défendre contre une armée nombreuse d'indiens, qui, outrés de la conduite des espagnols , de leurs manières violentes , de leurs débauches , des tributs accablans imposés à tous les insulaires , et surtout du sort de *Caonabo*, qui, arrêté par surprise et chargé de fers , avait été déporté en Espagne [1].

» L'esclavage des indiens occidentaux et la destruction de ce peuple malheureux , date de la mort de Colomb. Le gouverneur , infidèle au caractère de douceur et de modération qu'il avait reçu de la nature, plus infidèle encore aux instructions qu'il avait emportées avec lui , recommença à tourmenter les naturels du pays , à les enfouir dans le travail des mines ; et en général à n'en faire aucune différence d'avec les plus vils animaux. Il fallut souvent combattre et verser bien du sang sur cette terre infortunée.

On ne tarda pas à recueillir les tristes fruits des barbaries atroces exercées depuis si long-temps sur les malheureux indiens. En 1507 , il ne restait déjà plus , dans toute l'île espagnole , que soixante mille anciens habitans , c'est-à-dire la vingtième partie de ce qu'on y avait trouvé quinze ans auparavant , selon ceux qui le font monter.

[1] Le malheureux ! il éprouva le même sort de l'infortuné Toussaint Louverture.

monter le moins haut ; et comme il s'en fallait de beaucoup que ce nombre pût suffire à l'avarice des concessionnaires , Ovando osa proposer de transporter dans la colonie tous les habitans des îles *Lucayes*, les premières que Colomb avait découvertes. Pour engager Ferdinand à souscrire à la demande , on lui fit entendre que c'était le seul moyen de travailler à la conversion de ces idolâtres , puisqu'il n'était pas possible de fournir des missionnaires à demeurer dans toute ces petites îles.

» Le roi , toujours favorablement prévenu pour la gestion du gouverneur et gagné par le dernier motif qu'on mettait sous ses yeux , n'eut pas plutôt donné son consentement à la transmigration , qu'on s'empressa d'équiper des navires , et d'aller faire des recrues dans ces îles infortunées.

» Il est impossible d'imaginer les fourberies auxquelles on eut recours , et qui furent mises en usage pour engager ces pauvres insulaires à recevoir le joug de la tyrannie. La plupart les assuraient qu'il était uniquement question de les mener dans une région délicieuse , dans celle-là même qui était habitée par les âmes de leurs parens et de leurs amis défunts , qui , par la bouche des nouveaux débarqués , les invitaient instamment à venir les joindre.

» Quarante mille de ces malheureux furent assez simples pour se laisser séduire à ces touchantes promesses ; mais lorsqu'arrivés à l'île espagnole , ils virent qu'on les avait indignement abusés , ils en conçurent un chagrin qui en fit périr un grand nombre , et qui détermina plusieurs à tout entreprendre pour se sauver et rega-

gner leurs paisibles cabanes. Quelle fut la surprise d'un bâtiment espagnol d'en rencontrer une troupe à cinquante lieues en mer , dans une pirogue , autour de la quelle ils avaient attaché des callebasses pleines d'eau douce ; ils allaient débarquer dans la terre natale , lorsqu'ils furent enlevés par le navire , et replongés dans les horreurs de l'esclavage.

» Cependant les mauvais traitemens dont on accablait les indiens en diminuant tous les jours le nombre , il fallut songer à trouver de nouveaux ouvriers pour l'exploitation des mines. Dans ce dessein , un habitant de la colonie fit une descente à la *Guadeloupe* ; mais il y trouva des barbares sur leurs gardes , et ne put rien enlever. D'autres tentatives semblables n'ayant pas mieux réussi , on prit le parti d'avoir recours aux noirs d'*Afrique* ; et voilà tout à la fois le commencement de la prospérité de l'île espagnole et de l'esclavage de ces malheureux peuples , dont un individu faisait plus de besogne que six indiens.

» Dès ce moment , les anciens insulaires furent encore plus maltraités à cet égard ; la barbarie fut poussée au point que peu à peu cette race infortunée diminua très-sensiblement , et fut presque entièrement exterminée (1) ».

(1) L'histoire du cacique Henri nous intéresse sous tant de rapport , que nous ne pouvons nous empêcher d'en donner cet extrait à nos lecteurs.

« En 1519 , c'est-à-dire vingt-sept ans après la découverte , la première possession espagnole courut le plus grand danger , et faillit à être ensevelie sous ses ruines. Une poignée de ces malheureux insulaires , triste reste de plus d'un million d'individus qui peuplaient l'île à l'arrivée des européens , et qui avaient été mis sous le joug par deux ou trois cent espagnols , ayant trouvé un chef digne de

Hé quoi, m'écriai-je, en terminant cette lecture ? il y a trois cent ans que ces abominations ont été

les commander , prit les armes , et pendant treize ans , résista à toutes les forces et à tous les efforts de ses tyrans , au point que la fierté castillane fut enfin obligée de traiter avec ces révoltés , et de leur donner , dans l'île espagnole même , une souveraineté indépendante. Voici le tableau rapide , mais intéressant , de cette nouvelle révolution.

» Dans la ville de de Saint - Jean de *la Maguana* , un jeune espagnol nommé *Valencuela* , venait d'hériter , à la mort de son père , d'un département d'indiens , ayant à leur tête un cacique chrétien , élevé dans la maison des religieux de S. François , et qui portait le nom de *Henri*. Tant qu'il avait été aux ordres du père de *Valencuela* , le jeune indien , très-bien traité par son maître , supportait son sort avec patience ; mais après la mort du père , remis entre les mains du fils , il n'en reçoit que des traitemens indignes ; il se plaint à toutes les autorités , et n'ayant nulle part trouvé justice , il résolut de se la faire ; se sauve , rassemble des mécontents , avec lesquels il se retire , et se retranche dans les montagnes de *Baoruco* ; et là , avec quelques armes , dont il avait eu la précaution de se fournir , il attend les espagnols.

Il n'attendit pas long-temps ; bientôt *Valencuela* se présente à la tête de douze soldats , auxquels il commanda d'arrêter le cacique : *Point de bruit*, dit *Henri*, *retournez d'où vous venez ; car je vous déclare qu'aucun de mes braves ne travaillera jamais sous vos ordres*. A ce mot , l'espagnol en fureur , ordonne de nouveau de saisir l'indien , qui couche à ses pieds deux soldats , en blesse trois , met le reste en fuite , défend qu'on les poursuivent ; et dit à *Valencuela* , tremblant de frayeur : *Allez , remerciez Dieu de ce que je vous laisse la vie , et si vous êtes sage , ne revenez plus ici*.

» En vain on envoya contre *Henri* de nouvelles forces plus considérables ; il les battit toujours ; et dans fort peu de temps , il se vit à la tête d'une troupe assez considérable d'indiens , accourus de toutes parts , armés de la dépouille des vaincus , et parfaitement accoutumés à tous les détails de la tactique européenne.

commises , uniquement pour amasser de l'or , et les choses n'ont point changé de nos jours ; nous voyons les mêmes effets , c'était pour faire du sucre et du café que nos oppresseurs se sont souillés de semblables atrocités ; c'était pour satisfaire l'avarice et la sensualité des colons que nous avons été

» Le vainqueur , vivement sollicité par un missionnaire qu'on lui députa , de mettre bas les armes , et de revenir à la capitale , où les meilleurs traitemens l'attendaient ; répondit : « Mais il ne tient qu'aux espagnols de faire cesser une guerre dans laquelle tout se borne , de ma part , à me défendre contre des tyrans qui en veulent à ma liberté et à ma vie. Quoiqu'à ce moment je me sente en état de venger le sang de mon père et celui de mes aieuls , brûlés vifs à Xaragua , ainsi que les maux qu'on m'a faits à moi-même ; je ne me départirai pas de la résolution de ne faire aucune hostilité , si on ne m'y contraint. Je ne prétends autre chose que de me maintenir dans ces montagnes ; et au fond , je ne comprendrai jamais sur quoi fondé , on voudrait me forcer à me soumettre à des hommes qui ne peuvent appuyer leur possession que sur le meurtre et la violence. Quant aux assurances qu'on prétend me donner d'un traitement plus doux , et même d'une entière liberté , je serais le plus imprudent des hommes , si je me faisais à la parole de gens qui n'en ont tenu aucune depuis leur arrivée ».

» Dans les treize années qui s'écoulèrent ensuite , toutes les tentatives des espagnols , pour réduire Henri , n'aboutirent qu'à une suite non interrompue de défaites , à grossir sa troupe , et à leur donner des armes recueillies sur le champ de bataille ; enfin , en 1553 , le conseil de Madrid , lassé d'une guerre honteuse pour l'honneur de la couronne ; très - dispendieuse , et infiniment préjudiciable à la prospérité de la colonie , envoya , à l'île espagnole , *Barrio Nuevo* , avec le titre de Général , pour suivre vivement cette affaire , s'il ne pouvait , comme commissaire impérial , la finir par un traité avantageux et honorable.

traités inhumainement , et de la même manière que les infortunés indiens. Voilà donc la funeste origine *de la traite des esclaves* ! C'était pour être substitués aux malheureux indiens , pour être condamnés comme eux aux travaux , aux supplices , aux mépris et à la mort , que les européens ont entrepris ce trafic infâme ; toujours le crime conduit au crime , c'est la marche ordinaire du cœur humain ; il appartenait en effet aux bourreaux , aux persécuteurs de ces infortunés , la barbare invention de la traite ; eux seuls pouvaient inventer cet abominable trafic ; endurcis aux crimes , habitués à déchirer et à lacérer des hommes sous le fouet , accoutumés à se repaître des larmes et du sang des indiens ; eux seuls pouvaient inventer une telle monstruosité ; c'est aux auteurs d'une pareille invention , que l'insensé Delozières , cité par le vertueux abbé Grégoire [1] *assure textuellement que l'inventeur de la traite mériterait des autels ; que par l'esclavage on fait des hommes dignes du ciel et de la terre.* Répondons à ce monstre qui a pu proférer un pareil *blasphème* , en esquisant le tableau de la traite ; colons et vous infâmes sectateurs de ce trafic abominable , prêtez-moi une oreille attentive !

La postérité s'étonnera qu'un système aussi affreux , dont la base est établie sur la violence , le vol , la rapine et la perfidie , et enfin sur tout ce que le vice a de plus infâme et de plus impur , ait trouvé parmi les nations éclairées de l'Europe , des apologistes zélés. Pour pallier leurs crimes ,

[1] De la Littérature des Nègres , page 59.

pour justifier l'esclavage , ils calomnient les malheureux africains ; ils poussent l'impudence jusqu'à dire qu'ils égorgeraient leurs prisonniers , s'ils ne trouvaient pas à les vendre. Barbares , pourquoi se font-ils la guerre ? Pourquoi se font-ils des prisonniers ? N'est-ce pas pour vous fournir des esclaves ? Cessez votre infâme trafic , et l'Afrique jouira du repos et du bonheur. Nous lisons dans presque tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet , que *tant qu'on ne leur demande point d'esclaves , ils sont en paix*. C'est donc les trafiquans qui sont les seuls auteurs des infamies qui naissent de cet abominable commerce. Quels moyens employent-ils pour obtenir des esclaves ? L'enlèvement , le vol des hommes ; ils allument la guerre en suscitant les souverains les uns contre les autres , par des conseils perfides et machiavéliques ; c'est par leur impulsion que ces souverains étendent un joug despotique sur leurs malheureux sujets.

C'est par ces moyens atroces qu'ils obtiennent des esclaves , et ils osent encore calomnier les malheureuses victimes qu'ils oppriment , après les avoir séduits et précipités dans un abîme de maux. Non , il n'est point de crimes et d'abominations que ces marchands de chair humaine ne se soient souillés en Afrique ; on enflerait des volumes s'il fallait les rapporter [1].

[1] Une troupe de colons venait de détruire une bourgade de caffres ; un jeune enfant d'environ douze ans s'était sauvé , et se tenait caché dans un trou ; il y fut malheureusement découvert par un homme du détachement des colons , qui , le voulant garder comme esclave , l'emmena au camp avec lui ; le commandant , qui le trou-

Pour des cauris , espèces de coquillages , des verroteries , des quincailleries et quelques autres semblables bagatelles , avec des liqueurs fortes , des armes et des munitions , ils payent le fruit de leurs forfaits. Les malheureux africains , acquis de la manière que nous venons de décrire , nus comme la main , sont incontinent marqués d'un fer rouge , soit au bras ou à l'épaule , et jetés à bord des négriers ; c'est ainsi que les européens appellent les navires qui font cet infâme trafic. « Ils sont construits de manière que le pont ou le tillac est coupé par une forte cloison de planches , que l'on appelle le fort ; la partie de cette cloison qui regarde l'avant du navire est unie , sans la moindre fente ni crevasse , afin que les malheureux noirs ne puissent point agrandir les ouvertures avec leurs ongles ; au-dessus de cette séparation , on place autant de petits canons et

vait à son gré , déclara qu'il prétendait s'en emparer. Celui qui l'avait pris refusait obstinément de le rendre ; on s'échauffa des deux côtés ; le commandant alors , outré de colère , et comme un forcené , courant à l'innocente victime , crie à l'adversaire : « *Si je ne puis l'avoir , il ne sera pas non plus pour toi* ». Au même instant il lâche un coup de fusil sur la poitrine du jeune enfant , qui tomba mort.

J'appris encore que plusieurs fois , pour s'amuser , ces scélérats avaient placé leurs prisonniers à une certaine distance , et disputaient d'adresse entr'eux à qui tirerait le mieux au blanc. Je ne tarirais pas , si je voulais rapporter en détail les atrocités révoltantes qu'on se permet chaque jour contre ces malheureux sauvages , sans protection et sans appui. Des considérations particulières et de puissans motifs me ferment la bouche ; et d'ailleurs , qu'est-ce que la réclamation d'un particulier sensible contre le despotisme et la force. (Voy. de le Vaillant , p. 303 et 304.)

d'armes à feu que la cloison en peut porter , toujours chargés , et que l'on décharge tous les soirs pour tenir les noirs en crainte. Du côté de cette séparation qui regarde l'arrière du navire , sont les femmes et les enfans ; de l'autre côté , sur l'avant , sont les hommes qui ne peuvent ni voir les femmes , ni venir auprès d'elles ; les hommes sont d'ailleurs arrêtés deux à deux dans des fers qui les contiennent , et qu'on visite tous les jours. A travers chaque rang , dans lesquels on les place , sur le pont , pour prendre l'air ainsi que leur repas , passe encore une chaîne entre leurs jambes , de façon qu'ils ne peuvent ni se lever , ni faire le moindre mouvement sans permission ».

Que l'on se figure dans cet état la situation déplorable de cinq à six cent malheureux chargés de chaînes , enlevés par la violence , la fourberie , le vol et mille autres moyens aussi honteux ; dévorés par le chagrin , l'incertitude et le désespoir dans le cœur , ils ne reverront plus la terre qui les a vu naître , jamais ils ne reverront leur parens , leurs amis ; tous les liens qui pouvaient les attacher à la vie sont rompus , anéantis à jamais.

L'espérance qui soutient l'homme dans l'adversité n'existe plus dans leurs cœurs ; la perspective de tous les maux , un avenir affreux s'ouvrent devant eux , des traitemens inhumains , une mauvaise nourriture , à peine la quantité d'eau nécessaire pour étancher leur soif ; tant de maux à la fois accumulés sur ces malheureuses victimes , de la cupidité et de l'avarice , sont la cause de la mortalité de la moitié de ces infortunés avant leur arrivée en Amérique.

« On

On a vu un capitaine négrier les jeter par centaine dans la mer ; un autre de ces monstres ennuyé des cris de l'enfant d'une négresse , l'arracha du sein maternel , et le précipita dans les flots ; les gémissemens continuels de la pauvre mère remplacèrent ceux de l'enfant ; et si elle n'éprouva pas le même traitement , c'est parce que ce négrier espérait en tirer bon parti par la vente [1].

L'Afrique a vu arracher de son sein , de la manière que nous venons de décrire , depuis le commencement de la traite jusqu'à ce jour , 20 millions de ses infortunés enfans ; ses côtes , jadis si peuplées , sont devenues désertes. La mine d'hommes s'est épuisée ; les esclaves se tirent maintenant de l'intérieur du pays ; sur cette immense quantité de victimes exportées de ces malheureux climats , à peine en existent-il deux millions en Amérique ; dix-huit millions de nos compatriotes ont donc été immolés par la faux des tyrans. La traite ! que ce seul mot renferme de crimes ! que d'horreurs et d'abominations se trouvent dans cette seule expression !

Au lieu de désoler l'Afrique par cet infâme trafic , pourquoi les européens ne tournent point leurs efforts à civiliser cette grande partie du genre humain ? Faut-il que la cruelle avarice étouffe dans leurs cœurs les sentimens d'humanité et de générosité qui devraient les animer envers nos frères ? Faut-il que par un sordide intérêt , par une

[1] De la Littérature des Nègres , par l'abbé Grégoire , page 50.

politique atroce , ils se soient convertis d'un opprobre éternel , en appesantissant sur les malheureux africains une main de fer , tandis qu'il leur était si facile d'acquérir une gloire immortelle en brisant leurs fers ? O honte ! on lira dans les annales du dix-huitième siècle , si extraordinaire en grands événemens , que le sordide intérêt , qui dégrade et avilit l'homme , l'a emporté sur la générosité , l'humanité , sur l'amour de la gloire même , qui a tant d'empire sur son cœur !

Civiliser l'Afrique , en y apportant les sciences et les arts , en y faisant fleurir l'agriculture et le commerce ; cette entreprise glorieuse est digne d'une nation magnanime et éclairée ; elle est digne en un mot de la grande nation britannique ; elle joindra ce grand œuvre à tant d'autres titres qu'elle a déjà à la gloire et à la reconnaissance du genre humain.

Déjà la société des amis des noirs , à Londres , a commencé , sur les côtes de Sierra-Leone , cette immortelle entreprise , qui est au dessus de tous les éloges humains. Les philanthropes anglais auront la gloire d'avoir entrepris et exécuté ce que les apôtres du christianisme avaient vainement tenté et projeté. Philanthropes vertueux , la Divinité avait réservé cet exemple au monde ; guidé par le flambeau de la philosophie , il vous était réservé de civiliser , et de ramener à la paix et au bonheur une des quatre parties du monde ; vous aurez à vous glorifier d'avoir opéré cette grande révolution , par les seuls accens de vos voix , par la seule influence de l'humanité , sans avoir persécuté et massacré des peuples innocens.

Heureuse Sierra - Leone ! colonie fondée par

l'humanité et la vertu, reçois les vœux des haytiens pour ta prospérité, ta gloire et celle de tes illustres fondateurs ; puisse-tu un jour égaler en opulence et surtout en citoyens vertueux, la célèbre métropole dont tu te glorifieras de tirer ton origine !

Nous l'espérons avec ardeur, et nos vœux seront exaucés ; l'histoire nous présente de grands et de semblables exemples. Les phéniciens furent les fondateurs de Thèbes en Béotie, et de Carthage sur les côtes d'Afrique ; les grecs avaient des colonies dans l'Asie mineure, les romains dans les Gaules ; ces peuples fondateurs n'ont point été les oppresseurs de leurs colonies ; au contraire, ils ont apportés avec eux les lumières, les arts, le commerce et la navigation ; avant ces événemens, eux-mêmes avaient reçus ces bienfaits de l'Egypte ; Danaüs et Cecrops apportèrent l'agriculture, les lumières et les arts des égyptiens dans la grèce ; ces filles du ciel ne firent que séjourner dans ces heureuses contrées ; elles passèrent en Italie, et delà dans les Gaules ; elles habitent maintenant les bords fortunés de la Tamise, où elles se fixeront probablement pour long temps. Peut être un jour le nord rendra au midi les bienfaits qu'il en a reçus ; alors elles s'envoleront vers leurs anciennes patries, et elles feront renaître ces étonnantes merveilles qui frappent d'admiration le regard des voyageurs, et qui attestent encore, malgré les siècles, la gloire de la savante et antique Egypte.

Nos cruels ennemis allégueront encore que la civilisation de l'Afrique est impossible ; ils diront que ces peuples féroces massacreront les missionnaires, et que d'ailleurs l'africain n'ayant aucune aptitude pour les sciences, ce serait une entreprise

sans fruit, des peines perdues. Misérables sophistes ! Qui pourra ajouter foi à vos pitoyables argumens ? et pouvez-vous vous mentir ainsi à vous même ; de bonne foi y croyez-vous ? Homme injuste ! ou démon, qui que tu sois, gaulois, germain ou saxon, prends l'histoire , lis ton origine , vois les mœurs de tes ancêtres , regarde ce que tu étais et ce que tu es aujourd'hui ; dis-moi , les peuples sauvages de l'Afrique sont-ils comparables à ces gaulois que Tacite et César nous ont peints couverts de peaux de bêtes , avec de longues barbes , les cheveux épars , vivant du produit de leur chasse , armés de massues et de flèches ; des druides idolâtres , des sacrifices humains , des enfans brûlés dans des paniers d'osier offerts en holocaustes à leur dieu tentatés ; défilans le guide chêne ; les malheureux étrangers jetés sur leurs côtes par les naufrages , et leurs prisonniers de guerre égorgés sans pitié ; errans , vagabonds dans le milieu des forêts , de contrée en contrée ; cependant vous étiez des blancs , vous étiez des sauvages , plus barbares , plus cruels et plus superstitieux que ne le sont les peuples d'Afrique ; mais n'allons pas chercher si loin les preuves de votre absurdité , ou plutôt de votre insigne mauvaise foi ; vous parlez toujours de l'ignorance profonde où croupisse les noirs ; vous parlez sans cesse de leurs férociétés et des superstitions auxquelles ils se laissent entraîner ; vous faites plus , vous voulez que ces vices soient inhérens à l'homme noir plutôt qu'à l'homme blanc , portez donc vos regards sur les habitans de la Laponie , de la Nouvelle Zemble , du Kamchatka , du Groenland ; ces peuples ichthyophages , végétans dans un état voisin de la brute , péle-

mêle , sans mœurs et sans lois ; avez-vous jamais rien vu de si sauvages ? ils sont blancs cependant , et vous n'en parlez pas ? Que n'établissez vous la traite , pour aller enlever ces barbares charitablement , comme vous le faites pour les noirs d'Afrique ? Que ne les arrachez-vous à leurs terres natales , pour en faire des esclaves propres à cultiver vos colonies d'Amérique ? *et par ce moyen les conduire à la civilisation par le travail* , comme le docte Barré de Saint-Venant vous l'a enseigné par ses écrits ; mais le cœur vous ferait mal ; comment arracher à leur patrie , à leur famille , des malheureux blancs pour les plonger dans la servitude , pour les déchirer à coup de fouet , pour les torturer dans les travaux au-dessus de leurs forces , dans un climat brûlant comme celui de l'Amérique ? Mais puisque vous préférez les barbares de la Zone torride aux barbares de la Zone glaciale , que ne prenez-vous des blancs de la Zone tempérée , qui sont , pour le moins , aussi barbares que les africains ? Que n'achetez-vous les mingréliens , qui tuent leurs enfans nouveaux nés , quant ils n'ont pas les moyens de les nourrir , et ceux qui sont malades sans espérance de guérison : les daghestan , les circassiens , les tartares de la Bessarabie , les nagaïes , les mongales , etc. ne valent pas mieux que les mingréliens. Ces peuples sont voleurs , fiers , perfides , cruels , ivrognes , impudiques et superstitieux , et ils font un grand commerce d'esclaves ; que n'en achetez vous ? vos marchés seront abondamment pourvus.

Vous avez une infinité de peuples de race blanche qui sont abâtardis et dégénérés ; ces espèces d'hommes croupissent dans l'ignorance la

plus complète ; d'autres sont grossiers et cruels , plongés dans la barbarie , se vendant les uns les autres , et vous n'en parlez pas. Vous nous calomniez , vous nous dégradez , et vous osez même nous mettre au rang des animaux , en nous refusant des facultés intellectuelles ; après avoir été nos bourreaux , vous calomniez encore vos victimes. Mais le temps approche où le flambeau de la vérité va dissiper les épaisses ténèbres dont l'avarice et le mensonge avaient enveloppés l'Afrique ; le voile de l'erreur va se déchirer ; les marchands de chair humaine et les odieux colons , leurs misérables argumens et leur infâme trafic vont rentrer dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Il est un fait constant que les peuples de race blanche que nous avons cités , parviendront plus difficilement à la civilisation que les peuples d'Afrique ; comment civiliser les sauvages du *Labrador*, du *Groenland* , les *Samoïedes* ? jusqu'à ce jour , malgré les tentatives qui ont été faites , on a pu civiliser un seul de ces sauvages. Les tartares , habitués à la vie de nos premiers patriarches , ces peuples nomades , errans d'une contrée à une autre , abandonneront difficilement leur genre de vie pour se livrer à la culture des terres , à se renfermer dans les villes et s'occuper du commerce , etc. On civiliseraient plus facilement les hottentots et les caffres de l'Afrique , que tous ces peuples ; nous voyons , au con traire dans la plupart des nations de la côte d'Afrique , une grande tendance vers la civilisation. Les mandingues sont civils , hospitaliers , laborieux cultivateurs et très-propres aux sciences , les feloups , les yolofs , les foulahs ,

tous les habitans des bords de la Gambie , ont à peu près le même caractère que les mandingues et sont avancés dans la civilisation.

» Je ne m'attendais guère , dit Mungo Park ,
 » a trouver , dans leurs palavers [1] des gens qui
 » exercent la profession d'avocats , et qui com-
 » paraissent et plaident , soit pour l'accusateur ,
 » soit pour l'accusé , de la même manière que
 » dans les tribunaux d'Europe. Ces avocats nègres
 » sont mahométans ; ils affectent d'avoir fait une
 » étude particulière des lois du prophète ; et si
 » j'en peux juger par leurs plaidoyers , que j'allais
 » souvent entendre , ils égalent les plus habiles
 » plaideurs de l'Europe dans l'art de la chicane ».

Pour asseoir leur jugement , les juges prononcent d'après le koran ; et lorsqu'il n'est pas assez clair , dit le même voyageur , « ils ont recours à un commentaire intitulé *al scharra* , qui contient une exposition complète et méthodique des lois civiles et criminelles de l'islamisme ».

Tous les voyageurs se rapportent à dire , que l'Afrique n'attend que le moment où une révolution salubre viendra changer la face des choses dans ce continent , en y faisant éclore les sciences et les arts. Pour un trait de férocité que l'on pourrait leur reprocher , nous pourrions en citer mille qui prouvent la sensibilité , la générosité et les qualités qui sont naturelles aux africains.

Un danois , qui avait renoncé aux atrocités dont les européens ont tant donnés d'exemples

[1] Lieu public où ils s'assemblent. (Voyage de Mungo Park , chapitre 11.)

dans ces malheureux climats , s'était fait une réputation de bonté , et les noirs avaient tellement confiance en sa probité , qu'ils venaient de cent lieues pour le voir. Un souverain d'une contrée éloignée , lui envoya sa fille avec de l'or et des esclaves , pour obtenir un petit-fils de Schilderop , c'était le nom de cet européen , révérend sur toutes les côtes de la Nigritie. O vertu ! [s'écrie l'immortel Raynal] tu respires encore dans l'âme de ces misérables condamnés à habiter parmi les tigres , ou à gémir sous la tyrannie des hommes ! Ils peuvent donc avoir un cœur pour sentir les doux attrails de l'humanité bienfaisante ! Juste et magnanime danois ! Quel monarque reçut jamais un hommage aussi pur , aussi glorieux , que celui dont ta nation t'a vu jouir ? Et dans quels lieux encore ? Sur une mer , sur une terre que trois siècles ont à jamais souillé d'un infâme trafic de crimes et de malheurs , d'hommes échangés pour des armes , d'enfans vendus par leurs pères. On n'a pas assez de larmes pour déplorer de pareilles horreurs ; et ces larmes sont inutiles.

Le même auteur rapporte qu'un bâtiment anglais qui , en 1752 commerçait en Guinée , fut obligé d'y laisser son chirurgien , auquel le mauvais état de sa santé ne permettait plus de soutenir la mer. Murrai s'occupait du soin de se rétablir , lorsqu'un vaisseau hollandais s'approcha de la côte , mit aux fers des noirs que la curiosité avait attiré sur son bord , et s'éloigna rapidement avec sa proie.

Ceux qui s'intéressaient à ces malheureux , indignés d'une trahison si noire , accourent à l'instant

tant chez Cudjoc , qui les arrête à sa porte , et leur demande ce qu'ils cherchent. *Le blanc qui est chez vous , s'écrient-ils ; il doit être mis à mort , puisque ses frères ont enlevé nos frères. Les européens qui ont ravi nos concitoyens sont des barbares , répond l'hôte généreux ; tuez-les quand vous les trouverez. Mais celui qui loge chez moi est un être bon , il est mon ami ; ma maison lui sert de fort ; je suis soldat , et jè le défendroi. Avant d'arriver à lui , vous marcherez sur moi. O mes amis ! quel homme voudrait entrer chez moi , si j'avais souffert que mon habitation fût souillée du sang d'un innocent ?* Ce discours calma le courroux des noirs , et ils se retirèrent.

Nous pourrions citer d'autres exemples semblables de grandeur d'âme , qui ont eu lieu en Afrique et dans les colonies ; mais suivons Mungo Park dans ces voyages de l'Afrique. Ce voyageur , qui a pénétré onze cent mille anglais en ligne directe , dans l'intérieur de ce vaste pays , a été à portée d'étudier les mœurs et le caractère des noirs ; il rapporte plusieurs traits qui feraient honneur aux peuples les plus civilisés.

Dans le récit de son voyage , l'on s'aperçoit aisément que les africains ne sont point aussi barbares et aussi éloignés de la civilisation que nos ennemis veulent bien le faire croire. On a dit à Mungo Park , qu'il existait des peuples cruels et antropophages en Afrique ; mais il ne les a point vu , par conséquent on ne peut ajouter foi à ces assertions. Dans les pays qu'il a parcouru , il a vu des preuves certaines que ces peuples sont très-avancés dans la civilisation.

Dans le royaume de *Wouli*, dit-il, les villes sont dans les vallées; elles sont environnées de terrains cultivés, dont le produit suffit à la nourriture des habitans; le gouvernement y est monarchique et paternel; les vieillards y ont une grande autorité. Ce peuple est hospitalier; car ce voyageur dit qu'il fut toujours bien accueilli par les habitans, et qu'ordinairement il était dédommagé des fatigues du jour par une nuit agréable, passée chez des hôtes prévenans et attentionnés [1]. La piété filiale est une des vertus des africains, qui ont le plus grand respect pour les auteurs de leurs jours : « *Frappez-moi; mais ne maudissez pas ma mère, est une phrase très-usitée parmi eux* ». On ne peut lire sans attendrissement l'arrivée du forgeron africain dans sa maison : « A la porte de la demeure du forgeron, dit ce voyageur, nous mîmes pied à terre, et nous fîmes une décharge de nos fusils; ce nègre reçut ses parens avec beaucoup de sensibilité. Au milieu de tous ces transports, on amena la mère du forgeron; elle était aveugle, très-vieille, et marchant appuyée sur un bâton; tout le monde lui fit place; elle étendit la main sur son fils, le félicita de son retour, et lui toucha, avec soin, les mains, le visage et les bras »; elle était ivre de la joie la plus pure et la plus douce [ajoute Mungo Park] qui contemplait avec ravissement cette scène touchante.

Les européens qui calomnient les africains, pour justifier leur infâme trafic, calomnient également les souverains de cette partie du monde, en nous

[1] Voyage de Mungo Park, chapitre III.

les dépeignant comme des despotes , qui tyrannisent leurs sujets ; je fonde cette assertion sur le propre récit de Mungo Park : « A travers une foule de curieux , dit-il , je me rendis le lendemain à l'audience du roi de Kasson ; je le trouvai assis sur une natte , dans une grande chaumière ; il avait environ soixante ans ; *ses succès à la guerre et la douceur de son gouvernement le faisaient chérir de tous ses sujets* ».

Il était donc vertueux ce roi de Kasson ? Ses sujets étaient donc heureux sous son gouvernement paternel ? Tous les souverains de l'Afrique ne sont donc point des despotes cruels qui tyrannisent leurs sujets ? Il y en a de bons , dignes de régner sur ces peuples hospitaliers. O blancs ! il faut bien que cela soit , puisque c'est vous qui le dites !

Jalta , roi du royaume de Wouli , accueillit notre voyageur avec bonté ; lui permit de passer librement dans ses états ; lui fit donner une grande quantité de provisions pour sa route , et un guide pour le conduire jusqu'à la frontière de son royaume. Il trouva *Almami* , monarque de *Bondou* , donnant audience , assis sous un arbre dans la campagne ; ce roi daigna le recevoir avec distinction ; le souverain du *Kartaa* lui fit préparer un logement , et donna des ordres pour qu'il n'éprouvât aucun insulte par la foule des curieux qui n'avait jamais vu de blanc dans ces contrées. La police et le bon ordre régnaient dans ses états. Écoutons Mungo Park : « Un peu avant le coucher du soleil , le roi me fit mander. Je suivis son » messenger. En entrant dans la cour où ce prince » était assis , je fus étonné du grand nombre de » personnes qu'il avait autour de lui , et de l'ordre

» qui régnait parmi elles. Tout le monde était
 » assis ; les hommes à droite , les femmes et les
 » enfans à gauche ; on avait laissé un passage
 » pour moi ».

» Le roi , dont le nom était *Daisy Kouraby* ,
 » n'avait aucun vêtement qui le distinguât de ses
 » sujets ; un banc de terre , de deux pieds de haut
 » et couvert d'une peau de léopard , était son
 » trône ; je m'assis à terre en face de lui ; je lui
 » fis part des causes de mon voyage , et réclamai
 » sa protection ».

Ce monarque l'accueillit avec bonté , lui donna
 de bons conseils relativement à son voyage , et
 trois de ses fils , avec deux cent hommes de cava-
 lerie accompagnèrent , par bienveillance , Mungo
 Park jusqu'à une certaine distance. *Mansong* ,
 roi de *Bambara* , lui refusa l'entrée de *Sego* , sa
 capitale , et lui envoya par un messenger , un pré-
 sent de *cinq mille* cauris.

Il est à remarquer que les peuples qui eurent
 le moins d'égards pour ce voyageur , sont les plus
 éclairés de l'Afrique ; les maures , de qui il a éprouvé
 quelques mauvais traitemens , sont en effet les plus
 instruits , étant la plupart lettrés ; je présume que
 ces peuples connaissant la perversité des blancs ,
 les détestent et les repoussent avec raison de leur
 pays , comme le font les peuples de Maroc , de Fez ,
 d'Alger ; enfin tout le long de cette côte immense ,
 que les européens appellent la Barbarie , par la
 raison que ces peuples font des blancs , des esclaves .
 Je connais bien des pays qui mériteraient cette épi-
 thète , pour le moins avec autant de fondement.

Cette réflexion me conduit naturellement à une
 autre qui n'est pas moins douloureuse pour l'humain.

nité ; ces peuples de l'Afrique qui traitent inhumainement les blancs , sont cependant respectés. Les puissances européennes font des traités de commerce avec ces états barbaresques ; elles y envoient des ambassadeurs , des présens ; tandis qu'elles déchirent impitoyablement les malheureux habitans de cette portion de l'Afrique , qui sont assez bons de se laisser enchaîner sans exterminer leurs bourreaux. Européens , quelles leçons vous donnez aux méchans , et quels exemples pour les bons ? Qu'elle étrange politique de caresser ceux qui réduisent vos frères dans la plus dure captivité , et de plonger dans le plus cruel esclavage ceux qui les accueillent avec bonté et humanité !

Comment refuser son admiration et son amitié à ces souverains , cités par Mungo Park , lesquels gouvernent leurs sujets avec cette bonté et la justice de nos premiers patriarches ? Qui ne s'attendrait en voyant les vertus natives de ces bons africains ? Comment refuser son estime et son amitié à ce bon forgeron , à la fidélité de Demba et aux soins hospitaliers de Karfa envers Mungo Park ? Comment ne pas aimer cette bonne mère , qui marchait devant son fils qui avait reçu un coup de fusil ; désolée , elle louait ses bonnes qualités ; *jamais il n'a menti* s'écriait-elle ; et tous les spectateurs déploraient son sort ? Comment ne pas admirer la générosité de cette vieille esclave qui donne son dîner à notre voyageur , et qui s'éloigne précipitamment pour éviter ses remerciemens ? Il me semble encore entendre la voix douce et plaintive de ces femmes hospitalières , qui l'accueille , prêt à mourir de faim et de fatigue ,

et qui improvisent une chanson dont il en était le sujet ; la voici : « Les vents rugissaient et la pluie tombait ---. Le pauvre homme blanc , faible et fatigué , vint , et s'assit sous notre arbre ---. Il n'a point de mère pour lui apporter du lait , point de femme pour moudre son grain ---. Chœur ---. Ayons pitié de l'homme blanc , il n'a point de mère , etc. etc.

Blancs nos calomniateurs , répondez-nous ? Un malheureux noir qui partirait de son pays pour aller voyager dans vos climats lointains , serait-il accueilli par les souverains qui vous gouvernent , avec autant de bienveillance et de générosité , que les souverains de l'Afrique ont accueilli le malheureux blanc Mungo Park ? Serait-il reçu dans vos villes et dans vos campagnes avec ces soins généreux que ces peuples hospitaliers ont eu pour votre compatriote ? Trouverait-il le dîner d'une blanche malheureuse pour apaiser sa faim ? Trouverait-il le toit d'une chaumière pour l'abriter contre les intempéries de l'air ? Entendrait-il la voix douce et plaintive des femmes compatissantes , pour le consoler de ses fatigues , de l'absence de sa mère et de sa femme ? Peuples policés , blancs répondez-nous avec franchise , comment ce voyageur noir serait-il accueilli chez vous ?

Voilà , cependant , les hommes que vous tourmentez et persécutez depuis des siècles ; et pour justifier vos atrocités et vos injustices , il n'existe point de calomnie et d'absurdité que vous n'ayez inventées. La postérité ne croira jamais que c'est dans un siècle de lumières , comme le nôtre , que des hommes qui se disent des savans , des philosophes , ont voulu faire descendre à la condition

de la brute des hommes , en contestant l'unité du type primitif de la race humaine , uniquement pour conserver le privilège atroce de pouvoir opprimer une partie du genre humain. Moi-même en écrivant ceci , je ne puis m'empêcher de rire de tant d'absurdités , lorsque je pense que des milliers de volumes ont été écrits sur un pareil sujet ; des docteurs écrivains et de savans anatomistes ont passé leurs vies les uns à discuter sur des faits qui sont clairs comme le jour , les autres à disséquer des corps humains et d'animaux , pour prouver que *moi* , qui écris maintenant , je suis de la race de l'Orang - Outang. Je me demande toujours en riant (car qui ne rirait pas de pareilles bêtises) Sommes-nous encore dans ces siècles d'ignorance et de superstitions , où Copernic et Gallilé passaient pour des hérétiques et des sorciers ? Ou sommes-nous en effet dans ce temps de lumières qui a vu naître tous ces grands génies qui ont illustrés leur patrie par leurs immortels travaux ?

Quoi ! c'est dans un siècle de lumières que des archisophistes encombrés de préjugés , avec des argumens les plus puérils et les contes les plus ridicules , ont voulu matérialiser l'homme noir. Edouard Long avance , comme une preuve de notre infériorité morale , que notre vermine est noire , et que nous mangeons des chats sauvages ; Hanneman soutient que la couleur des noirs leur soit venue de la malédiction prononcée par Noé contre Cham ; d'autres affirment que notre couleur et notre réprobation proviennent de Caïn pour avoir tué son frère Abel ; j'ai de fortes raisons de croire que les blancs sont réellement de la race

de Caïn ; car je retrouve en eux cette haine primitive , cet esprit d'envie et d'orgueil , cette passion des richesses , dont parle l'écriture , qui le portèrent à immoler son frère ; c'est ce même esprit qui anime les vendeurs de chair humaine et perpétue en eux le penchant de persécuter en nous les descendants d'Abel.

Mekèle pere pense que la couleur des noirs est due à la couleur foncée du cerveau ; mais d'autres grands anatomistes trouvent la même couleur dans le cerveau des blancs. Barrere et Winslow croient que la bile des noirs est d'une couleur plus foncée que celle des européens ; mais Somering la trouve d'un vert jaunâtre ; le docteur Rush veut que notre couleur soit le résultat d'une léproserie héréditaire ; il appuie son assertion sur le procédé chimique de Beddoes, qui a blanchi la main d'un africain, par une immersion dans l'acide muriatique oxygéné. Je ne suis point de l'avis du docteur Rush [que d'ailleurs nous estimons] ; je pense au contraire , que la léproserie est héréditaire à la couleur blanche. J'appuie cette assertion sur l'histoire , à moins que l'on ne me nie que les hébreux n'étaient pas blancs ; et en outre , sans être chimiste , je possède le secret , par une simple immersion , de *noircir* un blanc. Je passe sous silence les grands et petits cerveaux , qui donnent à l'homme plus ou moins de génie , et l'angle de quatre-vingt-dix à cent degrés , qui fait la beauté des têtes européennes. Si j'étais physicien [comme Camper , qui nous raconte ces belles choses] je serais curieux de savoir si ma tête forme un angle de quarante-deux degrés ,
comme

comme la tête d'un singe , ou de soixante-dix degrés , comme celles des africains , qui est la mienne. J'allais oublier de parler des cheveux crépus et laineux , qui sont aussi une des causes de notre infériorité morale. De Jedediah-Morse qui trouve la supériorité du blanc imprimée sur son front ; d'un baron de Beauvois , qui veut que les *nègres* et *mulâtres* , n'étant pas de la même espèce que les blancs , ne peuvent prétendre aux droits naturels , pas plus que l'Orang Outang. Ainsi , il conclut que Saint-Domingue appartient à l'espèce blanche. Que dire d'un Barré Saint-Venant ? Ses absurdités nous inspirent autant de pitié pour lui , que nous avons d'horreur pour ses crimes. Ce monstre , tout souillé de notre sang , s'érige en prophète , pour assurer que les noirs , incapables de faire un seul pas vers la civilisation , seront « dans vingt mille siècles ce qu'ils étaient » il y a vingt mille siècles ; la honte , dit-il , et le « malheur de l'espèce humaine ». Quoi répondre à tant d'absurdités ? Cela est vrai. *Vive la science.*

Je ne tarirai pas à rapporter les diverses opinions de nos ennemis , pour décider une question qui n'en est pas une ; il faut être bien aveuglé par l'orgueil et le préjugé , pour se permettre d'avancer des assertions aussi erronnées , et qui n'ont même pas le sens commun. Ce n'était pas assez d'avoir à défendre une aussi mauvaise cause , il fallait encore s'étayer sur des argumens aussi misérables ? *Dieu frappe d'erreur et d'aveuglement les orgueilleux et les impies* , qui prétendent s'opposer à ces desseins , en avilissant son propre ouvrage ; mais il n'y a , dit l'écriture , ni sagesse , ni

prudence , ni conseil , contre le Seigneur ; et ils se sont avilis eux-mêmes.

Si nos ennemis avaient été plus religieux , ils auraient eu moins de cet esprit de subtilité et de méchanceté , et beaucoup plus de sens , un jugement sain , et surtout un cœur bon et sensible , qui porte tous les hommes à pratiquer cette maxime fondamentale , de tous les âges et de tous les peuples : *Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même.*

S'ils avaient eu le cœur plein de cet esprit de religion et d'humanité , ils auraient ouverts le grand livre de la nature , et en voyant cette variété immense des œuvres du Tout Puissant , ils auraient trouvé , sans peine , la solution de la question qu'ils avaient à résoudre ; ils y auraient lu , en caractères ineffaçables , ces paroles de l'écriture : *Tous les enfans du père céleste , tous les mortels se r'attachent par leur origine à la même famille.* L'anatomiste impie , frappé de ces paroles divines , aurait déposé son scalpel , et n'aurait point perdu son temps à disséquer des hommes , des animaux et des oiseaux , pour chercher dans leurs cerveaux et dans leurs membranes réticulaires , l'origine et la cause de la couleur de leurs épidermes , poils et plumages ; etc. mais nous avons été pleinement vengés , de ces vendeurs d'hommes , par l'immortel et généreux Wilberforce , par le vertueux Grégoire , par les philanthropes de tous les pays , par la brave et loyale nation britannique , par nos bons amis , ces sages et vertueux quakers , nos zélés protecteurs et les défenseurs ardens des droits de l'humanité.

*Du Régime Colonial , ou les Horreurs
de l'Esclavage !*

Européens qui ne connaissez pas cet affreux système , qui ne pouvez pas même en concevoir l'idée , hommes sensibles , ne pleurez pas encore sur le tableau, sur les faibles esquisses des horreurs de la traite ! N'épuisez pas votre sensibilité , retenez vos soupirs et vos larmes ; vous n'avez encore rien vu , ni entendu ! Econtez le récit *du régime colonial*, et faites vous , si vous pouvez , une idée des monstres qui peuvent mettre en pratique des semblables cruautés. Colons qui existent encore , écoutez moi ! Je vais réveiller les cendres des nombreuses victimes que vous avez précipités dans le tombeau , et emprunter leurs voix pour dévoiler vos forfaits. Je vais exhumer ces malheureux que vous avez enterrés vivans. Je vais interroger les mânes de mes infortunés compatriotes que vous avez jeté en vie dans des fours ardents ; ceux que vous avez fait embrocher , rôtir , empaler , et mille autres tourmens divers inventés par l'enfer ! En faisant le tracé de ces horreurs , je n'espère pas amollir vos cœurs ; nous le savons que trop ; ils sont plus durs que le bronze et l'acier ; nous savons que vos âmes de boues sont inaccessibles aux remords et à la pitié ; nous connaissons votre caractère atroce , impitoyable , impassible dans vos vues , et vos vengeances ; nous savons que vous ne changerez jamais. Si je n'espère rien sur vous , du moins je pourrais vous faire trembler en dévoilant vos forfaits , et en consignant ici vos noms , les vouer à l'exécration contemporaine et future.

Nous avons vu de la manière que nos malheureux compatriotes arrivaient dans les ports de l'Amérique ; ceux qui ont pu résister aux chagrins , aux maladies , aux privations , aux tourmens de la traversée , sont aussitôt rasés , peignés , baignés , frottés avec de l'huile de palme ; ceux surtout qui sont atteints de maladies cutanées , reçoivent plus particulièrement ces soins perfides ; on leur donne même du mercure pour faire répercuter ces maladies qui occasionnent ensuite d'horribles ravages.

Dans cet état , comme de vils troupeaux que l'on achète , que l'on vend et égorge à volonté , le colon venait faire le choix de ces victimes qui , aussitôt , étaient conduites sur les habitations , lieux où désormais ils devaient végéter dans les tourmens , dans l'opprobre et la misère , avec les regrets du passé ; ils avaient pour avenir la perspective des peines sans fin ; aussi une infinité se donnait la mort comme le terme de leurs longues et pénibles souffrances.

Ces malheureux étaient étampés de nouveaux , sur le sein , avec un fer rouge , du nom de leur barbare maître , logés dans des cases étroites et malsaines , qui pouvaient à peine les garantir des intempéries de l'air , de la fraîcheur des nuits et de l'humidité , si dangereux dans nos climats , couchés à terre sur une natte ou un cuir , quelques-uns sur des cabanes formées de quatre fourches et une claie de bois , quelques couïs et calebasses composaient tous leurs meubles.

Un coin de terre , dans les endroits les plus arides , donné à l'esclave , cultivé dans les heures où il devait reposer son corps , harrassé et accablé

par le travail et l'ardeur du climat, suffisait à peine à lui fournir des racines qui composaient toute sa nourriture ; quelques aunes de grosse toile, par au, faisait tout son vêtement, et bien souvent on ne leur en donnait pas du tout [1].

Dégradés au-dessous des animaux domestiques, notre existence précaire livrée à la discrétion d'un barbare maître, à moitié couvert de misérables haillons, dévorés par la faim, courbés sous le fouet d'un commandeur impitoyable, nous arrosions la terre de nos sueurs et de notre sang, pour satisfaire l'orgueilleuse sensualité du colon et son avarice.

Apologiste du système colonial, vous qui calomniez sans cesse les noirs, voilà cependant le bonheur dont nous jouissons ; vous surtout Barré Saint-Venant et vos infâmes sectateurs, vous osez faire un tableau imaginaire de la béatitude

[1] Comme ma plume pourrait être taxée de partialité par les colons, j'ai extrait la note suivante de l'ouvrage d'un de nos acharnés ennemis, d'un colon, qui certainement ne pourra pas être soupçonné de partialité à notre égard.

« Six aunes de grosse toile, par chaque année, forment son vêtement ; un coin de terre, travaillé par le nègre aux heures qui devraient être pour lui celles du repos, pourvoit à sa subsistance ; le reste de son temps, ses bras, sa sueur, appartenaient au maître, qui peut forcer les châtimens, sans que la loi, impuissante, le recherche et le punisse : de là le désespoir, la vengeance, les empoisonniemens, les incendies. Telles sont les relations du maître à l'esclave. » (Malouet, page 116, tome IV.)

O Malouet la force de la vérité vous arrache cet aveu ; vous convenez donc que tous les crimes que vous reprochez aux noirs, proviennent du fait des colons ; vous en convenez, et vous osez nous calomnier !

de l'homme noir transporté dans les colonies , et affirmer que vous lui avez rendu un service essentiel en l'arrachant à ses contrées sauvages pour le faire jouir des douceurs de la civilisation et des bienfaits de votre administration paternelle ! Il vous convient bien , à vous et à vos pareils , d'affecter le langage de l'humanité ; vous qui sur l'habitation Duplaa , où vous résidiez en qualité de fondé de pouvoirs , avez ressuscité tous les genres de supplices , enterrés les hommes jusqu'au cou , enfournés avec la bagasse , coupés la langue , les oreilles ou les jarrets de vos victimes , les attachés vivans à des cadavres déjà putréfiés , leur fixer les jambes aux reins jusqu'à ce que privés de la circulation du sang , elles s'enflent , se paralysent et tombent en pourriture ; vous osez d'après cela soutenir que le sort des esclaves est préférable à celui des hommes de journée en Europe. Je prévien votre réponse ; vous me répondrez avec vos argumens et mauvaise foi accoutumés , que ces cruautés arrivaient rarement ; vous me direz encore que de tout temps il a existé des monstres qui se sont souillés de semblables forfaits , et parce que Barré Saint-Venant en est un , je ne devrais pas en conclure pour cela que tous les colons soient indistinctement des monstres ; oui , ils le sont tous , plus ou moins ; ils ont tous commis , participés et contribué à ces horreurs ; d'ailleurs le nombre des colons qui ont été bons et humains , est si petit , que ce n'est point la peine d'en faire exception à la règle générale.

La plupart des historiens qui ont écrit sur les colonies étaient des *blancs* , même des *colons* ; ils sont entrés dans les plus petits détails sur les

productions, le climat, l'économie rurale, mais ils se sont donnés bien de garde de dévoiler les crimes de leurs complices ; bien peu ont eu le courage de dire la vérité, et encore en la disant, ils ont cherché à la déguiser et atténuer par leurs expressions, l'énormité de ces crimes. Ainsi, par des motifs pusillanimes, des vues intéressées, ces écrivains ont voilé les crimes atroces des colons. Depuis des siècles la voix de mes infortunés compatriotes ne pouvait se faire entendre au-delà des mers ; quand sur les lieux, théâtres de leurs oppressions, ils étaient étouffés par l'influence et le concours unanime de nos bourreaux.

« *L'érudition des colons*, dit le vertueux abbé Grégoire, *est riche de citations en faveur de la servitude ; personne mieux qu'eux ne connaît la tactique du despotisme* ». Le temps est enfin venu, où la vérité doit apparaître dans son grand jour ; moi qui n'est pas blanc, ni colon, sans avoir la même érudition, je ne manquerai pas de citations ; ma plume haytienne manquera d'éloquence sans doute, mais elle sera véridique ; mes tableaux seront sans ornemens, mais ils seront frappans ; les termes dont je me servirai ne seront peut-être pas toujours le mot propre, mais n'importe, je serais entendu, compris, par l'européen sensible et impartial, et le colon farouche frémissera, tremblera, en voyant ses forfaits mis aux grand jour.

Ce n'est point un roman que j'écris, c'est l'exposé des malheurs, des longues souffrances et des supplices inouis qu'a éprouvé un peuple infortuné pendant des siècles ; mon sang se glace dans mes veines, mon cœur est contristé, je manque de faculté et d'expressions pour aborder la tâche que

je me suis imposée ; qu'elle plume il faudrait avoir pour décrire des crimes jusqu'alors inconnus aux humains ? Qu'elle expression pourrai-je employer pour dépeindre tant d'horreurs ? Je n'en connais point.

Les fleurs et les ornemens conviennent à des tableaux dont l'homme n'a point à rougir ; pour un sujet aussi lugubre , pour s'enfoncer dans un cloaque de crimes , ils sont inutiles. Je ne ferai que raconter.

Les faits que je vais rapporter sont de la plus grande véracité ; ils sont notoires , je les ai recueillis des familles encore existantes , dont les parens ont éprouvés les supplices que je vais essayer de crayonner , et des infortunés qui ont survécu à ces tortures ; ces témoins sont irrécusables ; ils m'ont montré , à l'appui de leurs témoignages , des membres mutilés par le fer ou grillé par le feu. Je les tiens d'une infinité de personnes notables et dignes de foi ; d'ailleurs je cite nommément les colons auteurs de ces crimes ; je les défie de me démentir.

Poncet , habitant sucrier au Trou , avait fait de sa maison une véritable prison ; personne ne pouvait y approcher sans frémir d'horreur ; l'on n'entendait que le cliquetis des chaînes ; tous ses domestiques , ses enfans naturels en étaient chargés ; l'on n'entendait que le claquement du fouet et le cri des malheureux livrés à ces supplices ; ce monstre avait fait subir la castration à tous ses domestiques et à un de ses enfans quarteron ; après avoir commis un inceste avec sa fille naturelle , il l'a fit mourir avec sa mère dans des tourmens affreux ,

affreux , en leur fondant de la cire bouillante dans les oreilles ; ce barbare inhumain fut étranglé par son fils et ses domestiques , excités à une juste vengeance ; ces malheureux furent rompus vifs pour avoir commis ce meurtre , qui n'aurait pas eu lieu si Poncet , qui avait aussi indignement outragé la nature , n'eût pas resté dans l'impunité ; les lois répressives n'étaient point faites pour les colons , surtout pour les grands planteurs ; tout leur était permis [1].

Corbierre, habitant de la même paroisse, faisait

[1] Arrêt du conseil du Cap , qui condamne le nommé Sannon , quarteron , et le nommé Guillaume , nègre , assassins du sieur Poncet, habitant à Jaquezy, leur maître, à faire amende honorable , à avoir le poing coupé , et à être rompus vifs, pour être , leurs corps morts, exposés sur des roues au carrefour de l'habitation Poncet, sur le chemin du Trou à Jaquezy (où se fera l'exécution) surseoit à l'égard de leurs co-accusés jusqu'après l'exécution ; et ordonne que l'arrêt sera imprimé , publié et affiché , tant au Cap qu'au Fort-Dauphin et au bourg du Trou.

Du 14 Octobre 1776.

Arrêt du Conseil du Cap , contre des Esclaves Assassins de leur Maître.

Du 20 Novembre 1776.

Vu par la cour la procédure extraordinaire faite et instruite par le juge criminel du Fort-Dauphin , etc. dit a été par la cour qu'il a été mal jugé , bien appelé par les nommés, ect. tous esclaves de l'habitation de feu Poncet ; émandant, vu les cas résultans du procès, la cour condamne le nommé Saintonge , nègre commandeur , et le nommé Boussole , nègre moulinier et cocher , à être rompus vifs ; condamne la nommée Sannite, dite Gogo, quarteronne, à être pendue et étranglée , jusqu'à ce que mort s'en suive , par l'exécuteur de la haute-justice , à une potence qui sera , à cet effet,

saigner ses noirs et employait leur sang à clarifier le sucre ; pour une faute légère, il les faisaient brûler vif ; rien ne prouve plus la férocité de ce monstre que le trait suivant : un jour un de ses bœufs mourut de maladie épizootique , voulant se venger de cette perte inévitable sur le malheureux gardien de ses animaux , il fit ouvrir une grande fosse , où le bœuf et le pauvre gardien furent enterrés.

Vosanges, habitant à la Mine, a renchéri sur ce trait de Corbierre, il avait fait enchaîner ensemble deux de ses malheureux noirs pendant leur captivité, l'un d'eux meurt, le barbare Vosanges fait

dressée sur ladite place publique du Fort-Dauphin : faisant droit sur les plus amples conclusions du procureur général du roi ; la cour ordonne que la nommée Sannite Gogo , en présence des médecin et chirurgien du roi de ladite ville du Cap, lesquels en dresseront leur rapport , à l'effet de constater l'état de ladite Sannite Gogo , si elle est enceinte ; et dans le cas où elle sersit enceinte , ordonne qu'il sera sursis à l'exécution de son jugement jusqu'après les couches , et que jusques-là elle sera détenue dans les prisons-royales de cette ville ; ordonne en outre que le sacrement de baptême lui sera administré avant l'exécution ; condamne Paul et Etienne , nègres nouveaux , à assister aux susdites exécutions, la corde au col, à être ensuite flétris d'un fer chaud, empreint des lettres G. A. L. sur l'épaule dextre , par l'exécuteur de la haute justice, et à être attachés à la chaîne du Roi , pour y servir comme forçats , à perpétuité ; renvoie les nègres Saintonge , Boussole, Paul et Etienne , et la nommée Sannitte , dite Gogo , quarteronne , prisonniers , par-devant le juge criminel du Fort-Dauphin , pour l'exécution des condamnations prononcées par le présent arrêt.

Ordonne que le présent sera imprimé et affiché es carrefours et lieux accoutumés de cette ville , de celle du Fort-Dauphin, au bourg du Trou et par-tout où besoin sera, etc.

ouvrir une fosse et a fait enterrer les deux victimes à la fois.

Darech , sous de simples prétextes , les faisaient brûler vifs ; Déville les faisaient rompre à coup de barre ; Voyare les surpassait en cruauté ; il les faisait rompre et retrancher les parties naturelles.

Lombard , conseiller au conseil supérieur du Cap-Français , s'amusait à couper les oreilles de ses malheureux noirs , et lorsqu'il les avaient mis dans ce cruel état , il éclatait d'un rire immodéré ; Courtin , juge sénéchal , les faisaient fouetter à mort et pendre pour charmer ses loisirs.

Larchevesque - Thibaud , avocat au conseil supérieur du Cap , avait acheté une quartronne martiniquaise ; nommée Sophie , d'une dame Lorsan , pour la somme de cent portugaises ; Sophie , destinée pour être la nourrice de l'enfant de Larchevesque-Thibaud. Après avoir nourri un de ses enfans , elle en nourrissait un second , lorsque madame Larchevesque - Thibaud conçut des soupçons de jalousie sur cette femme ; présumant qu'elle avait des liaisons avec son mari , et elle exigea de Larchevesque Thibaud , pour lui donner des preuves du contraire , de donner un coup de pistolet à cette infortunée ; le complaisant mari exécuta l'ordre qu'il avait reçu de cette mégère ; la balle frappa Sophie dans la main lorsqu'elle cherchait à relever le coup pour l'éviter. Dès ce moment , madame Larchevesque se saisit de cette infortunée , la fit enfermer dans un cabinet ; là , elle l'a fit mettre aux fers , après lui avoir coupé les cheveux elle-même et les deux oreilles avec un ciseau ; elle en jeta les morceaux dans un pot de nuit ; ensuite elle fit rougir des fers , et

exigea que Larchevesque-Thibaud l'étampa de chaque côté des fesses et au visage ; ce qu'il fit sans hésiter. Cette pauvre infortunée ayant languï pendant long-temps dans cette situation , à la fin ses bourreaux résolurent de l'envoyer vendre à Charleston , par un nommé Polony , médecin du Cap, où elle n'a pu être vendue , par rapport à ses mutilations , qui la défiguraient ; ce trait , connu de tout le Cap-Henry, est consigné dans le rapport de Garrant Coulon sur les colonies.

Pourcheresse de Vertières, conseiller au conseil supérieur du Cap , et Charrier avaient des petites places à vivres au Haut-du-Cap ; tous les jours ils envoyaient leurs malheureux noirs vendre des légumes en ville ; qu'ils ayent vendu ou non , c'était leurs affaires ; il fallait qu'ils apportassent en argent , le montant des légumes qu'on leur avaient donnés pour vendre , sinon le fameux quatre piquet les attendait ; ils étaient si cruels envers ces malheureux , qu'ils les avaient defendu d'apporter aucun vêtement , même à leurs dépens ; il fallait qu'ils allassent nus , avec un petit morceau de haillon , appelé dans ce pays tanga.

Galiffet et Montalibor faisaient périr leurs infortunés noirs dans les plus horribles supplices , sous le fouet , et dans des cachots fangeux , où les victimes périssaient , leurs corps étant continuellement dans l'eau. Galiffet avait coutume de faire couper le jarret à ses esclaves.

Après le terrible quatre piquet , Odeluc , procureur de Galiffet , faisait verser , sur les corps ensanglantés des victimes , de la saumure , avec du piment et d'autres ingrédiens violens.

Comment dépeindre le crime de l'infâme Cha-

puiset , habitant sucrier de la Plaine du-Nord ? Quelle épithète donner à ce monstre pour le caractériser ? Ce Phalaris moderne , à défaut d'un taureau d'airain , faisait ouvrir le ventre d'un mulet (lorsque les maladies épizootiques faisaient des ravages sur son habitation) ; il y faisait coudre vivant l'infortuné gardien de ses animaux ; les cris , les efforts du malheureux qui s'agitait en s'étouffant dans le ventre de l'animal , réjouissaient ce monstre ; et quand il avait la certitude que sa victime avait rendu le dernier soupir , il faisait enterrer l'homme et la bête.

Latour Duroc , habitant au bas du Limbé , lorsqu'un enfant mourrait , la malheureuse mère était mise au carcan jusqu'à ce qu'elle en eût fait un autre ; il a fait enfermer une femme noire dans un cachot souterrain ayant un pied d'eau , malgré que cette infortunée avait trois enfans dont il en était le père ; tout le crime de cette malheureuse était de lui avoir déplu ; malgré les sollicitations , les pleurs , les prières de ses enfans pour attendrir ce monstre , il resta impitoyable , inflexible ; cette malheureuse mère mourut de faim et de misère ; je tiens ce trait de barbarie d'un homme digne de foi , du sieur Vilton , qui a résidé long-temps au Limbé , sur l'habitation de Blain de Villeneuve , où il a été à même d'apprécier la cruauté des colons.

Jouaneau , habitant à la Grande-Rivière , fit clouer un de ses noirs par les oreilles contre la muraille ; lorsque le patient avait bien souffert dans cette situation , il lui coupait avec un rasoir les oreilles au ras de la tête ; et après les lui avoir fait griller , il contraignait ce malheureux à manger ses propres oreilles.

De Cockburne, chevalier de Saint-Louis, habitant de Maribaroux et de la Marmelade, enterrait les hommes debout jusqu'au cou ; il ne leur laissait exactement que la tête dehors du trou ; et dans cet état, il s'amusait à jouer à la boule sur leur tête. Les avenues qui conduisaient à l'habitation de cet homme cruel, étaient bordées des deux côtés des différentes parties du corps humain, qu'il avait fait hacher en pièces ; ici on rencontrait les jambes, ensuite les bras, plus loin la tête, et en face de la maison principale le tronc mutilé et empalé au travers d'un piquet, servait de spectacle à ce barbare.

Au Cap, où il a demeuré pendant long-temps, assis devant sa porte, un noir passe en sifflant ; Cockburne se lève et lui passe de sang-froid son épée à travers le corps ; il empalait souvent avec son épée ses malheureux sujets. Monsieur le baron de Stanislas Latortue, procureur général du roi, homme d'une probité reconnue, m'a affirmé que c'était bien le plus méchant et le plus atroce de tous les blancs qu'il a connu, ainsi que le chevalier de Dhéricourt, qui commettait de semblables atrocités.

Dubreuil, capitaine négrier au Cap, faisait tailler impitoyablement une de ses négresses, et quand elle était toute en sang, il faisait vider sur les plaies de l'huile bouillante. Jumeaux frère, aussi capitaine de vaisseau, dans un accès de jalousie, fit écorcher vive la négresse sa concubine.

Bichot, entrepreneur de bâtimens, au Port-de-Paix, dans un excès de jalousie, emporta, avec un rasoir, la nature de sa malheureuse concubine.

noire , et ensuite , il fit répandre dessus de l'huile bouillante.

Souverbie et Sausse , du Port-de-Paix , étaient cruels ; ils faisaient périr les malheureux noirs sous le fouet et dans les horreurs des cachots.

Dubuisson , habitant de Saint Louis , faisait fouetter ses noirs à mort ; et bien souvent , il les enterrait vivans , notamment l'infortuné Jean-Baptiste.

Cabot , Legros , Labadie , habitans du Borgne , commettaient les mêmes crimes que Dubuisson , en faisant fouetter à mort et enterrer vivans.

Ducasse , Fournié , aussi habitans du Borgne ; Dubosc , procureur de l'habitation Odeluc , au Champagne , faisaient également fouetter , brûler et enterrer vifs. Dubosc faisait manger des excréments humains à pleines calebasses , et pendait la tête en bas.

Bradarac , habitant du Port Margot , avait dressé des chiens pour dévorer les chevaux qui venaient dans ses places ; et souvent il exerçait ses dogues sur des victimes humaines ; il tua un pêcheur noir d'un coup de fusil , pour être venu pêcher devant sa barrière.

Cocherel , habitant de la plaine des Gonaïves , connu dans le commencement de la révolution par le massacre qu'il faisait des noirs , s'était déjà signalé par ses cruautés dans le régime colonial ; il faisait fouetter ses sujets à mort ; il exerçait sa cruauté sur un mulâtre , son postillon , nommé Charles ; quant il avait fini de lui faire appliquer cent coup de fouet sur les fesses , il le contraignait de monter à cheval tout ensanglanté , pour conduire sa voiture ; une autre fois , quant il l'avait

fait fustiger, comme ce malheureux était musicien, il le faisait jouer du violon ironiquement, pour avoir, disait-il, dansé sans cet instrument.

Magnan, habitant de la plaine des Gonaïves, dur et cruel, avait fait entourer par un mur très-élevé les cases de ses malheureux cultivateurs; dans ce parc, il n'existait qu'une seule porte dont il en était le géolier; ces malheureux ne quittaient le travail que pour rentrer dans cette prison; ils n'en sortaient que pour y retourner; il les faisait mourir sous le fouet.

Belcouche neveu faisait brûler vif et enterrer vivant; pour prendre la femme d'un malheureux mulâtre nommé Jacquet, il le fit mourir sous le fouet.

Michau, habitant à d'Ennery, faisait mettre ses noirs vivans dans le four à pain. Brulley, fameux député de Saint-Domingue, ce fabricant de cochenille, dans sa nopalerie située dans le même quartier, les faisaient mourir impitoyablement sous le fouet et brûler vif.

Perisse, habitant à la Croix, plaine des Gonaïves, avait été surnommé par ses noirs, *Maître à jambes de bois*, parce qu'il leur faisait couper impitoyablement la jambe, pour la faute la plus légère, et il leur substituait une jambe de bois; ce qu'il lui a valu ce sobriquet.

Desdunes père, habitant de l'Artibonite, a fait brûler vif, successivement, quarante-cinq noirs, hommes, femmes et enfans; Desdunes Lachicote, Poincy et Rossignol; enfin toute cette exécrationnable famille a commis des cruautés de tous genres; ils marchaient nuitamment armés de harpons, et
tous

tous les noirs étrangers qu'ils rencontraient dans les cases étaient harponnés sans miséricorde et noyés.

Remoussin, gendre de Desdunes, faisait les mêmes cruautés ; il fit brûler vif l'infortunée Nicole, la nourrice de ses enfans. Boishel, aussi gendre de Desdunes a fait mourir sous le fouet la nourrice de ses enfans.

Enfin j'aurai eu peine à ajouter foi au nombre de cruautés que cette famille a exercé à l'Artibonite, si tous ces faits, que j'ai recueillis sur les lieux mêmes, ne m'avaient pas été encore confirmés par M. Jean-Baptiste Juge, ancien habitant propriétaire de l'Artibonite, présentement comte de Terre-Neuve, ministre de la justice ; il a eu la bonté de me communiquer une infinité de notes concernant les crimes des colons, particulièrement de ceux de cette belle et riche plaine de l'Artibonite. Un certain naturaliste, nommé Descourtis, parent de ces Desdunes, qui a, dans plusieurs volumes, débité une foule de mensonges et de calomnies sur Hayti, aurait dû plutôt rapporter les traits d'humanité et les vertus de sa famille ; mais un colon de l'Artibonite, nommé Dumontellier, a dévoilé, dans un mémoire, les crimes de ces Desdunes. Nous donnons ici l'extrait que nous en avons fait. Je prie nos lecteurs d'observer que c'est un colon qui parle :

« Il est nécessaire, dit-il, d'instruire le lecteur que le sieur Desdunes eût été aise de se voir protégé par un camp, moins pour le défendre des attaques des hommes de couleur, que pour le soutenir contre l'effroi de son âme sans cesse épou-

vantée par les ombres des nombreuses victimes immolées à sa rage et par sa main sur des soupçons superstitieux ; il croyait voir à toute heure ces mânes errantes , tristes fruits de son impudique ardeur , exciter à la vengeance leurs pères , leurs frères , leurs enfans , qui conservent encore le souvenir du supplice de leurs parens ; et cette idée terrible lui faisait désirer l'appareil d'une force protectrice , capable d'en imposer à ces esclaves courroucés [1] ».

Mais revenons aux crimes des colons. Mondoga faisait fouetter à mort ses noirs soupçonnés de maléfice ; il fit enterrer vivante sa concubine. Poirier de Bocalar , son voisin , mettait ses noirs au carcan et les muselières à la bouche , pour les faire mourir de faim ; dans cet état , il ne leur faisait donner , pour toute nourriture , que des excréments humains.

Le conseiller Rivière faisait couper les têtes et les jetait dans l'Artibonite ; il faisait tailler indifféremment les esclaves et les libres qui tombaient sous sa main.

Lameau fils , habitant de la Saline , noya dans l'Artibonite une malheureuse qui n'avait point voulu satisfaire sa passion brutale.

Preval , pour montrer son adresse à tirer les armes , tua son postillon bénévolement d'un coup de pistolet.

Lefèvre , sur l'habitation Dessolier , aux environs de Saint-Marc , enterrait les noirs jusqu'au cou ,

[1] Voyez le mémoire du sieur Dumontellier , en réponse à celui du sieur Rossignol Desdunes , page 10 , Garran Coulon , page 34.

ne leur laissant que la tête dehors , et il s'exerçait à tirer au blanc dessus ; il faisait fouiller des trous proportionnés aux ventres des femmes enceintes , pour les faire fouetter à son loisir.

Latoison Laboulle , habitant de Saint-Marc et de la Croix-des-Bouquets , poussait la barbarie et la cruauté à un tel point , que les vieillards et infirmes qui n'avaient plus la force ni le courage de travailler , éprouvaient toute sa rage ; quelque fois il leur faisait arracher les ongles ou il les précipitait dans les fourneaux ardents avec de la bagasse ; pour un bout de canne , planté et arrosé de la sueur de ces infortunés ; la première fois , il faisait arracher deux dents au malheureux qui l'avait cassé pour étancher sa soif ; et en cas de récidive , quatre dents ; il leur faisait manger des callebasses remplies d'excrémens humains.

Saintard , habitant sucrier de l'Arcahaye , a fait périr une infinité de noirs. Jarosay l'aîné coupait la langue à ses domestiques , pour être servi à la *muette*.

Drouet , habitant de la Montagne , écrasait dans le moulin les noirs qui ne s'empressaient pas d'ôter le café assez vite , à son gré , ou il les faisait noyer dans les bassins à café.

Gerbaud , habitant de la colline du Mont-Rouis , se faisait suivre par deux dogues énormes , et s'amusaient , au commencement de la révolution , à faire dévorer des enfans par ces dogues , pour , disait-il , effrayer les noirs et les empêcher de prendre part dans les insurrections.

Le fameux Caradeux aîné , habitant du Cul-de-Sac , était atroce pour les fautes légères ; il faisait administrer à ses noirs deux cent coups de fouet ;

souvent il trouvait que ce châtimement était trop modéré , alors il faisait fouiller un trou dans lequel on y mettait le patient debout , n'ayant que la tête dehors ; et après avoir fait remplir le trou de terre bien foulée , on laissait dans cet état le malheureux qui expirait de faim et dans les plus horribles tourmens. Ce profond scélérat tua d'un coup de pied demoiselle de Roche Blanche (son épouse et sa nièce) parce qu'elle avait eu la générosité de vouloir intercéder auprès de lui pour un malheureux qu'il allait faire périr de sa manière accoutumée ; malgré ce crime , la malheureuse victime n'en fut pas moins immolée. Il avait dépeuplé son habitation par ses cruautés ; plusieurs années elle resta sans bras ; les négocians ne voulaient plus lui en fournir ; cet homme , d'un caractère fougueux , tombait sur ces négocians à coups de pied et à coups de chaise , quand ils lui demandaient leurs payemens ; souvent il fallait le faire à coups de pistolet ; c'est ce qui occasionna son duel avec Lacombe jeune , négociant du Port-au-Prince ; ce fait est de notoriété publique ; la loi ne pouvait rien sur cet homme , il était grand planteur , il avait droit de tout faire.

Bandry , conseiller honoraire au conseil supérieur du Port-au-Prince , habitant au quartier de Bellevue , fit périr sous le fouet , un après-midi , son confiseur , pour lui avoir présenté de la confiture , qui , selon lui , n'était pas bien faite.

Nicolas père , habitant du Port-au-Prince , avait pour habitude de se faire accompagner par un enfant de onze à douze ans , qui le suivait à pied , tenant la queue de son cheval ; un jour cet enfant , fatigué par la longueur de la route et ne pouvant

plus se soutenir, abandonna la queue du cheval, et resta en route; à son retour, le barbare Nicolas, le fit mettre dans une grande chaudière et le fit bouillir à grand feu; tel fut le supplice que ce scélérat inventa pour punir un pauvre innocent d'une faute involontaire. Il coupait les langues et les oreilles de ses noirs; enfin, il était reconnu si cruel, qu'il lui était défendu, par arrêt du conseil, d'acheter des noirs.

Saint-Victor avait dépeuplé l'habitation Boutin par ses cruautés. Commance fils, gérant de l'habitation de Poix la Générale, aux Arcahaye, avait également réussi à dépeupler cette habitation.

Le baron Delngé, surnommé le *bon blanc*, habitant au Mont-Rouis, qui passait généralement pour tel, a fait tailler un de ses noirs à mort; le cœur de ce malheureux palpitait encore lorsqu'il le fit enterrer sous ses yeux. C'était en effet un bon blanc; ingé des autres par ce trait d'humanité de ce *bon blanc*.

Bernard Pernerle, de la plaine des Cayes, faisait rougir les platines avec lesquelles on fait de la cassave, et faisait asseoir dessus ses malheureux noirs, qui rôissaient ainsi sur un fer ardent.

Champloi, habitant de la Ravine du Sud, et Périgni, habitant de la plaine des Cayes, employaient les mêmes supplices pour faire mourir leurs noirs.

Carouge, économe de l'habitation Codere, sucrerie à quatre lieues des Cayes, a fait écraser le maître sucrier sous la grande roue du moulin, sous prétexte qu'il gâtait son sucre.

Une dame Jean-Bart a fait fonder une de ses domestiques à mort, en faisant mettre le corps

de cette infortunée en lambeaux ; ensuite elle faisait parsemer son corps de poudre à feu.

Une autre dame Bailly du Cap , lorsqu'une de ses négresses avait eu le malheur de perdre son enfant , elle en faisait faire un de bois , qu'elle faisait attacher par une chaîne de fer au cou de cette malheureuse mère , jusqu'à ce qu'elle en fît un autre ; heureuse encore d'être quitte pour ce châtiment , car souvent elle les faisait précipiter vivantes dans son four à chaux du Carénage.

Madame Sarthe , habitante de la plaine du Cul-de-Sac , était dans l'usage de faire donner quatre à cinq cent coups de fouet à ses malheureux noirs ; elle fit mourir sous le fouet une de ses servantes pour avoir eu communication avec un blanc qui était venu la voir. Une autre mégère , nommée Sivenant Ducoudrai , les faisait donner deux à trois cent coups de fouet , après elle faisait fondre de la cire à cacheter , qu'elle égoutait , goutte à goutte , sur la plaie.

Madame Cotte faisait mourir sous le fouet toutes les femmes noires qu'elle savait avoir pris des hommes qui pouvaient les retirer de l'esclavage.

Madame Momance , habitante de Léogane , sous prétexte de maléfice et de sortilège , faisait prendre son atelier , les jours de divertissemens , tels que les dimanches et fêtes , et les faisait tailler impitoyablement ; plusieurs sont morts de cette manière.

Jamais il n'a paru une tigresse comme celle dont je vais citer le nom , madame Charette , habitante de Saint-Louis , avait fait faire des masques de fer , qui se fermaient par le moyen

des cadenats, dont elle était la gardienne des clefs. Voulait-elle tourmenter un de ses malheureux sujet, elle lui mettait un masque; l'infortuné ayant toujours la tête fixe, ne pouvait la remuer que difficilement, et ne pouvait boire ni manger qu'avec la permission de cette furie, qui laissait périr de faim et de soif la victime. Une de ses servantes s'étant laissé séduire par son fils : voici le supplice qu'elle inventa, et qui fut exécuté en sa présence; elle fit préparer un boucaut, en enfonçant des clous dans toute sa circonférence, de manière que tout le dedans était hérissé de pointes : cette opération terminée, elle fit venir la malheureuse servante avec toutes ses compagnes; elle prit un rasoir, et coupa les oreilles de cette infortunée victime, qu'elle allait livrer au plus affreux supplice; malgré sa situation (elle était enceinte pour le fils de cette furie) qui aurait attendri le cœur le plus féroce; malgré ses prières, ses larmes, elle l'a fit saisir par ses compagnes, qui lui étaient les plus attachées, et jeter dans le boucaut, qui fut immédiatement foncé par les deux bouts, et ensuite elle le faisait rouler, toujours par les compagnes de la victime, jusques sur le sommet d'un morne très-élevé; alors elle ordonnait de lâcher le boucaut, qui se précipitait dans l'abîme; là, elle le faisait défoncer, et en retirer la victime encore palpitante, pour être jetée au feu et brûlée vive.

A côté de cette tigresse, nous plaçons Venzult de Charmilly, habitant sucrier de Cavaillon; ces deux monstres, mâle et femelle, auraient dû être mis ensemble pour former le couple le plus exé-

crable qui n'ait jamais existé dans la nature. Je vais analyser les crimes de ce chevalier d'industrie, ce qui donnera une idée de sa moralité, en attendant que je puisse dévoiler entièrement sa turpitude.

Venault de Charmilly faisait brûler vifs ses malheureux noirs ; il les faisait enfourner avec de la bagasse , et il assistait à ces horribles exécutions ; pour une faute légère , il infligeait les plus cruels châtimens ; quant il appelait quelqu'un , et qu'on avait eu le malheur de ne pas l'avoir entendu , il saisissait le malheureux , et lui arrachait les oreilles avec sa tenaille ; avait-on mal répondu à ses questions , il vous arrachait la langue ; était-on accusé d'avoir mangé quelque chose , il vous arrachait les dents toujours avec sa tenaille , qui était son instrument favori , pour torturer et mutiler ses malheureux sujets. Venault de Charmilly , dites-nous quel était le crime de l'infortuné Jean Philippe , votre postillon ? Que vous avait-il fait pour être traité d'une manière aussi inhumaine ? Calomniateur des noirs , vous avez cru , sans doute , que vos crimes , comme ceux de tous les colons , vos complices , auraient été ensevelis dans le néant ; vous l'avez cru , car malgré toute l'impudence que nous vous connaissons , vous n'auriez jamais osé faire le tableau imaginaire du bonheur que nous jouissions , dites vous , sous le régime colonial ; vous n'auriez jamais eu l'audace de faire une espèce de réfutation sur l'ouvrage de M. Bryan Edwards , qui a écrit avec plus de vérité et de connaissance , sur Saint-Domingue , pendant le peu de jours qu'il a résidé

résidé dans cette île, que vous ne pourriez jamais le faire pendant un *siècle de résidence et de travail assidu*. Mais revenons au crime que vous avez commis sur la personne du malheureux noir Jean Philippe, votre postillon; en lisant ce passage, tâchez de vous repaître encore du sang de ce malheureux que vous avez fait piler dans la mangeoire de vos chevaux, jusqu'à ce que son corps écrasé ne formât plus qu'une masse de charpie; avant que vous ayez détourné vos yeux de ce spectacle affreux, apprenez-nous donc quel était son crime, pour lui faire subir un aussi horrible supplice? Dites-nous donc lequel était le plus heureux des paysans d'Europe ou les noirs vos malheureux sujets que vous traitiez aussi indignement [1]?

La dame D-lorne, habitante à la Ravine Blanche de Cavaillon, est également digne d'occuper une place à côté de ce Charmilly; elle faisait mettre en lambeaux ses domestiques au quatre piquet; ensuite elle les faisait étendre sur une planche, la face contre ciel; et dans cet état, elle les faisait assujettir avec des clous.

Rambault, habitant de Cavaillon, les faisait piler dans le canot à café, fouettait à mort, et répandait sur les plaies de la cendre chaude ou de la saumure.

Lartigue, habitant de Cavaillon, fit scier les quatre membres de Joseph, son domestique, et ensuite il le fit enterrer vivant.

[1] Je laisse mes Lecteurs sensibles comparer entre le paysan et le nègre. Venault de Charnully, page 54, lettres à M. Bryan Edwards.

Lestaille, habitant à Cavaillon, les faisait piler dans le moulin à café, arrachait les oreilles et les dents pour une faute légère, et les faisait pendre la tête en bas.

Gournaud, sucrier de Cavaillon, faisait brûler vif dans les fourneaux avec de la bagasse; il faisait aussi noyer avec des poids de cinquante ou des roches attachées au cou.

La dame Grandié, sucrière à Cavaillon, fit tailler à mort; Baptiste et Zabeth, ses domestiques, pour lui avoir déplu; ensuite elle les fit prendre et précipiter dans une chaudière à sucre bouillante.

Delmas, habitant de Cavaillon, enchaînait ses noirs dans un poteau exposé à toutes les intempéries de l'air, les enterrait vivant; Antoine, son maître cabrouetier, éprouva ce funeste sort.

Rousseau Lagaudraie, caféyer à la Ravine Blanche de Cavaillon, faisait enchaîner ses malheureux noirs; et dans cet état, il les faisait dévorer par ses chiens.

Lopinau, habitant de la Voldrogne, à Jérémie, faisait tailler à mort ses malheureux noirs, et les brûlait dans son four à pain.

Bellance, habitant de Plymouth, les enchaînait et enterrait vivant, taillait à mort et mettait sur les plaies ensanglantées du citron, du piment et du sel, etc.

La dame Clément, habitante au Fond-Rouge, à Jérémie, faisait tailler à mort, brûlait dans les fourneaux ardents, faisait mettre sur les plaies des cendres chaudes ou du piment.

Farouge, du Fond-Rouge, les brûlait vif, après les avoir gardé long-temps enchaînés dans un poteau.

Jouvence, son voisin, commettait les mêmes cruautés.

La dame le Roi faisait assommer à coup de bâton jusqu'à mort.

La dame Lamestière faisait de même.

Guilgaud, habitant de la plaine des Cayès au Fond-Vert, raffinaît en cruauté ; il faisait enchaîner ses noirs au poteau ; il leur faisait de larges blessures, et ensuite les laissait jusqu'à ce qu'ils fussent rongés par les vers ; le fouet ne cessait sur ses malheureux noirs.

Gelin, sucrier à Jérémie les jettait dans les chaudières à sucre bouillantes.

Naud, au Fond-Rouge, enchaînait ses noirs à la pluie et au soleil jusqu'à ce qu'ils mourussent au poteau, où ils étaient attachés.

Petit Gas et Bocalin, habitans de Jérémie, enchaînaient leurs noirs jusqu'à ce qu'ils périssent.

Le chevalier Lafite, habitant de la Seringne de Jérémie, a fait piler un de ses domestiques dans le moulin à café ; ses noirs périssaient sous le fouet.

Tauzias, habitant du Fond-Rouge et de Plymouth, faisait griller ses noirs sur les platines à cassaves, et les faisait enterrer vivans.

Nous croyons que ce sont ces deux MM ci dessus dénommés, qui ont été complimenter sa majesté Louis XVIII, et lui demander le rétablissement des colonies ; qu'ils viennent donc encore piler, brûler et enterrer leurs noirs ; nous les attendons.

Dezormeaux, habitant au Trou Bonbon, avait une potence en permanence chez lui, où il pendait à sa volonté.

Contensaus, au Cap-Rouge de Jacmel, brû-

lait et pendait ses noirs ; il les faisait fouetter impitoyablement.

Cagnette et Pradel , habitans audit lieu , les faisaient pendre la tête en bas.

Enfin Saligné, Bégeste, Féraux , commettaient les mêmes cruautés que Cagnette et Pradel.

Baudouin, Duluc, Megnier, Rabond, habitans de Jacmel , faisaient tailler à mort et faisaient appliquer un fer rouge sur les plaies.

Lantagnac et Lachaudière , habitans à l'Anse-à-Veau , ont fait pendre et brûler vif plusieurs de leurs malheureux noirs ; ils les faisaient périr sous le fouet , au terrible quatre piquet. Remi Gourdetle , Bonhomme Gourdetle , Clery , Martel , Barthe , Périgné , tous également habitans de l'Anse-à-Veau , commettaient les mêmes cruautés.

Langlade , habitant à l'Anse-à-Veau , avait inventé un supplice qui lui était particulier , et que je n'ai pas encore trouvé dans la nombreuse nomenclature des crimes des colons ; il faisait prendre le malheureux qu'il voulait livrer à ce supplice , après lui avoir fait appliquer deux ou trois cents coups de fouet , il le faisait mettre dans les ruches de fourmis ; ce malheureux périssait dévoré par les piquûres de ces insectes , dans les plus horribles souffrances.

Lainé frères, Honoré, Arnould, faisaient brûler vifs leurs noirs , et les faisaient périr sous le fouet ; les deux frères Lainé les faisaient aussi mourir de faim.

Welch , habitant de Torbeck , conjointement avec son gérant blanc, nommé Dehais, ont commis le crime ci après :

Dehais se plaignait souvent que l'atelier de

Welch était livré à la magie et au sortilège ; ayant perdu un de ses enfans naturels , il prétendit que c'était les macandals de l'atelier qui avaient commis ce prétendu crime ; Welch et Dehais se rendirent à la place , où tout l'atelier était sur la ligne ; ne pouvant pas connaître positivement quel était celui qui avait fait périr l'enfant de Dehais , ils choisirent froidement et indistinctement douze de ces malheureux , hommes et femmes ; ils firent ouvrir par l'atelier , la où il travaillait , une fosse large et profonde , firent descendre les douze infortunées victimes dans la fosse , les firent mettre à genoux ; on commença par jeter de la chaux vive sur elles , et ensuite la fosse fut comblée de terre ; ainsi douze victimes humaines furent enterrées vivantes , pour un prétendu crime.

Nous allons rapporter un dernier fait qui caractérisera l'âme des colons d'un seul trait.

Un jour l'économe de la dame Langlois , habitante propriétaire d'une sucrerie dans la plaine des Cayes , en lui faisant son rapport sur le mouvement de l'habitation , lui dit : Madame , le malheur a voulu qu'une pauvre négresse , en donnant cette nuit des cannes au moulin , son bras a malheureusement été pris , je n'ai eu que le temps de le faire sauter , pour sauver le reste du corps qui allait y passer. La dame Langlois écouta froidement l'économe sur sa chaise , et lui répondit : *« Ma foi ce ne serait pas tout à fait un si grand malheur , sinon cela aurait pu gâter mon sirop ».*

Non , il est impossible que je puisse continuer de décrire de semblables atrocités ; quel courage , et quelle force d'âme il faudrait avoir pour consigner

les innombrables forfaits des colons pendant le régime colonial ; j'enflerais des volumes ; le faible récit que je viens de faire des atrocités dont nous avons été les victimes , suffit pour se' faire une idée du caractère des colons ; les femmes de ces monstres se sont également signalées par leurs forfaits ; plusieurs de ces mégères , l'opprobre et la honte de leur sexe , ont égalé et même surpassé les hommes en débauche , en impudicité ; enfin dans les excès les plus abominables , et dans tous les genres de crimes et de cruautés les plus inouis.

A la honte de la France , pas un seul de ces monstres , que nous avons cité , a subi la peine due à ses forfaits ; pas un seul n'a éprouvé le plus petit châtiment pour ses crimes. Colons qui existez encore , citez un seul parmi vous , dont la tête coupable a tombé sous le glaive des lois ; je vous mets en défi de me démentir.

L'histoire ne présente aucune agrégation d'hommes qui se ressemblent par les crimes aux colons de S. Domingue ; parmi toutes les nations , il a existé de profonds scélérats , pour le malheur du genre humain ; mais on n'a jamais vu dans aucune époque ni chez aucun peuple , une tourbe composée de *quarante à cinquante* mille bandits , dont chaque individu était autant de Néron , de Mezence , de Phalaris , etc. et les femmes des Messalines et des Frédégondes , etc. Si nous remontons , cependant , à l'origine impure de ces colons , nous serons convaincus qu'ils ne pouvaient être différemment de ce qu'ils ont été , et de ce qu'ils seront toujours ; en effet , des hommes provenans de la lie du peuple , tous couverts de crimes , des aventuriers échappés de la corde , des gens

sans aveu , des engagés de trente six mois , etc. ne pouvaient produire que des résultats monstrueux ; fuyant une patrie qui les repoussait avec horreur de son sein , vomis sur cette terre pour y cacher leur honte , et surtout pour y faire à tout prix une fortune ; pour atteindre ce but , ces scélérats employaient tous les moyens les plus illicites et les plus criminels.

Eloignés de leur métropole , dont les lois étaient sans vigueur , toujours éludées et inexécutées par des administrateurs gagés et influencés par eux ; ces colons orgueilleux , habitués au despotisme du régime colonial , ne voyaient rien au-dessus d'eux , au-dessus des lois qu'ils méprisaient et des magistrats qui leur étaient vendus ; ils commettaient tous les genres de crimes , dans l'assurance de l'impunité , et ils opprimaient de la manière la plus horrible la population de cette île.

En vain Louis XIV, par ses ordonnances , voulut mettre un frein aux cruautés et aux dérèglemens des colons , en améliorant le sort des libres et des esclaves ; ses bonnes intentions furent sans effet et ses réglemens jamais exécutés ; dans le principe on les éluda , et bientôt après ils tombèrent en désuétude.

Alors il existait sur chaque habitation *un despote blanc* , qui avait le droit barbare de vie et de mort sur les malheureux noirs de son atelier ; usant de ce privilège atroce , la mort planait sur nos têtes comme sur celles des plus vils animaux ; et pour nous la donner , ils n'étaient embarrassés que de faire le choix du supplice ; sur toutes les habitations de ces grands planteurs , ils avaient fait construire des cachots , dont les formes étaient

variées et disposées pour les différens genres de tortures qu'ils voulaient infliger à leurs victimes ; il y avait dans ces cachots des loges exactement proportionnées à la hauteur et à l'épaisseur de la victime qui devait y être enfermée , de manière qu'elle périssait debout , sans pouvoir changer d'attitude : dans d'autres cachots [celui de Desdunes était construit de la sorte] des anneaux de fer étaient disposés le long des murailles , de manière que l'homme qui y était attaché , se trouvait cramponné contre le mur par tous ses membres et par le cou ; dans cette situation pénible , un piquet de bois pointu , était le seul point d'appui où le malheureux pouvait reposer ses fesses pour se soulager du poids de son corps ; dans l'enfoncement de ce cachot , était une petite loge hermétiquement fermée , où la victime pouvait étouffer en peu d'heures ; d'autres cachots étaient construits dans des endroits fangeux [tels étaient ceux de Galifet, Montalibor, Milot , Lalour Duroc , et presque sur toutes les habitations des grands planteurs (1)] où les victimes périssaient dans l'eau par le froid et l'humidité qui supprimaient la circulation du sang ; outre ces affreux cachots , il existait mille instrumens divers de tortures inventées par la férocité des colons , des barres , d'énormes carcans de fer , avec des branches très-rélevées , des serres-ponces , des menottes , des empêtres , des masques de fer ,

(1) Les débris de ces affreux cachots qui ont été démolis par ordre du Gouvernement sont encore existans sur ces habitations ; ceux qui douteront de la vérité peuvent venir les voir.

des chaînes, etc. Eh ! pourquoi était réservé, grand dieu ! tout cet attirail de la mort et des supplices , pour des innocentes victimes , qui tombaient à genoux au moindre signe ! ! ! . . . Enfin le terrible quatre piquet qui était toujours prêt sur les habitations , dans les villes et bourgs ; la victime y était attachée par les quatre membres , et saisie au milieu du corps par un cercle qui l'empêchait de pouvoir se remuer ; d'autres faisaient étendre le patient sur une échelle bien assujéti par des liens , tandis que deux commandeurs qui se relevaient par deux autres quand ils étaient fatigués , déchiraient et mettaient en lambeaux sous les coups du fouet cent fois répétés , le corps de l'infortunée , qui poussait des gémissemens lamentables , en appelant à son secours , tout ce que les tourmens pouvaient lui suggérer pour apitoyer son barbare maître ; hélas ! ses cris superflus se perdaient dans les airs et se confondaient avec le bruit du fouet qui faisait retentir les échos de nos montagnes ; le colon atroce , tranquille , sourd à ses cris , inexorable comme l'enfer , considérait ce spectacle horrible ! bien loin de s'apitoyer , il fait préparer sous ses yeux des tourmens nouveaux pour étouffer les cris de la victime ; il lui mettait un baillon dans la bouche ou un tison ardent , et pour assouvir le délire de sa rage , on lui apporte de la saumure , du piment , du sel , du poivre , de la cendre chaude , de l'huile ou de la manègue bouillante , de la cire à cacheter , de la poudre à feu ; et suivant le choix du bourreau , l'on répandait sur le corps ensanglanté de l'infortuné , ces ingrédiens ou ces matières enflammés , qui se confondaient avec son

sang , et lui faisait souffrir un tourment au-dessus de toute expression ; d'autre fois , il faisait rougir des fers ardents , qui étaient appliqués sur le corps du martyr.

Les coups de fouet et les gémissemens remplaçaient le chant du coq , dit Wimphen , qui écrivait sur Saint-Domingue pendant la révolution , et il disait la vérité ; pourra-t-on croire qu'un blanc nommé Lataille , qui faisait profession publique de tailler les malheureux noirs , pour le modique salaire de quatre escalins par cent coups de fouet , ce bourreau a fait une fortune brillante ; c'est un fait connu de tout le Cap-Henry , où il a exercé cet infâme métier ?

Le malheureux qui n'avait pas le courage et la force d'âme de supporter les cruels châtimens que l'on voulait lui infliger pour la faute la plus légère , fuyait dans les bois pour s'éviter les tourmens ; son barbare maître , furieux de voir échapper sa proie , le poursuivait dans ces lieux , qui offraient à l'esclave un asile contre la tyrannie ; delà , l'origine de ces fameuses chasses d'hommes marrons , qui étaient poursuivis et détruits comme des bêtes carnassières ; la chasse était réputée bonne quand on avait détruit une douzaine de ces malheureux , et bien souvent ces infâmes chasseurs , à défaut de marron , tuaient des infortunés qu'ils amenaient avec eux dans les bois , pour toucher la prime que le gouvernement accordait par tête de marron [1].

[1] Arrêt du conseil du Cap , qui accorde à cinq blancs employés sur l'habitation Carbon , au Bois de l'Anse , une somme de 1000 livres , à prendre sur la caisse des droits suppliciés , pour avoir détruit une bande de nègres marrons , ayant pour chefs les nommés Polydor et Joseph , Moreau de Saint-Méry , page 399 , tome III.

Alors les malheureux esclaves étaient mis en parité avec les plus vils animaux ; dans les actes publics, l'on voyait sur la même ligne les esclaves, chevaux, bœufs, mulets, cochons, etc. tout ne faisait qu'un ; l'homme était vendu indifféremment avec les cochons ; pour donner la preuve de ces assertions, nous transcrivons mot à mot l'arrêt du conseil du Cap, que nous avons puisé dans la compilation de Moreau de Saint-Méry [1].

[1] *Arrêt du Conseil du Cap, qui juge qu'un Econome est garant de la perte d'un cabrouet et de deux nègres, dont il a disposé pour son usage, sans l'agrément du propriétaire présent.*

Du 11 Juillet 1781.

Entre les sieurs Bonnesfond et Pinaudier, appelans d'une part ; et le sieur Couturier, intimé d'autre part ; vu, etc ; après que Pigeot de Louisbourg, avocat des appelans, et Moreau de Saint-Méry, avocat de l'intimé, ont été ouïs aux audiences des 7 et 9 de ce mois, ainsi qu'à celle de ce jour ; et tout considéré, la Cour a mis et met l'appellation et sentence dont est appel au néant ; émandant, condamne la partie de Moreau de Saint-Méry à payer à celle de Pigeot de Louisbourg, la somme de 10, 000 livres, pour les deux nègres, les quatre mulets et le cabrouet, dont ladite partie de Moreau de Saint-Méry a indûment disposé à l'insçu de ses propriétaires et pour ses affaires personnelles ; les deux nègres et les 4 mulets s'étaient noyés en traversant la rivière de Jaquezy pendant un débordement, et le cabrouet avait été entraîné par les eaux, aux intérêts de ladite somme, à compter du jour de la demande qui en a été faite ; si mieux n'aime ladite partie de Moreau de Saint-Méry, suivant l'estimation qui sera faite desdits 2 nègres, 4 mulets et cabrouet, par experts qui auront connu lesdits objets, et qui seront convenus par les parties ; et ce, pardevant M. de Pourcheresse de Vertières, conseiller, que la Cour a commis et commet à cet effet, sinon par lui nommé d'office ; ce que la partie de Moreau de Saint-Méry sera tenue d'opter dans quinzaine, à compter du jour de la signification du

Nous lisons dans ce même recueil , qu'un blanc nommé Sozeau , économe du sieur de Boujeau , habitant au Quartier-Morin , tua dans sa colère un noir de cette habitation , nommé Pompé , d'un coup de fusil ; comme ce Sozeau était un misérable économe , il fut poursuivi pour ce crime , et condamné à l'exil hors de la colonie , pour la forme seulement ; car la sentence ne fut pas exécutée.

Dans la même époque , un malheureux noir , donna des coups de roches au *chien* d'un blanc nommé Sommereux ; il fut saisi , livré à la justice , et condamné à être fouetté dans tous les lieux et carrefours accoutumés , pour avoir osé frapper le chien d'un blanc.

O justice admirable ! un blanc tue un *noir* on l'exile ! un noir bat un *chien* , on le traite en criminel , on le déchire sous le fouet d'un bourreau !

Les femmes haytiennes étaient à la discrétion

présent arrêt , sinon déchue ; faisant droit sur les saisies et séquestrations faites à la requête des parties de Pigeot de Louisbourg , des nègres , cochons et autres objets , si aucuns sont , appartenant à la partie de Moreau de Saint-Méry , les déclare bonnes et valables ; ordonne que lesdits nègres , cochons et autres objets seront vendus , à la requête des parties de Pigeot de Louisbourg ; savoir , le nègre à la barre du siège royal du Fort - Dauphin , en la manière accoutumée , et les cochons et autres objets par le premier notaire requis , sous le bénéfice des offres faites par les parties de Pigeot de Louisbourg , de tenir compte de leur valeur à celle de Moreau de Saint - Méry , sur et tant moins et à valoir aux condamnations ci-dessus contr'elles prononcées ; d'abord sur les intérêts et frais , et subsidiairement sur le capital ; ordonne que l'amende sera remise aux parties de Pigeot de Louisbourg , et condamne celle de Moreau de Saint-Méry en tous les dépens des causes principales d'appel et demande.

de ces hommes impudiques , qui les outrageaient de la manière la plus horrible ; je frémis , quand je pense à la quantité de ces malheureuses victimes qui ont été immolées dans leurs fureurs jalouses ; pour un simple soupçon , elles étaient fouettées ou écorchées vives ; celles qui opposaient de la résistance à leurs ardeurs impudiques , périssaient dans les tourmens ; la femme mariée , ou qui vivait avec un noir , la jeune fille innocente encore sous les ailes de sa mère , rien ne pouvait arrêter le colon sans moralité ; ce maître orgueilleux , violait sans pitié , sans remords , toutes les lois de la nature , faisait périr quiconque osait élever la voix pour mettre un obstacle à ses passions ; l'homme voyait prendre sa femme devant lui sans pouvoir en murmurer , et la mère voyait arracher sa fille dans ses bras , sans pouvoir s'en plaindre à personne , de tant d'excès de brutalité et d'injustice.

Celui qui n'avait pas la force ou le tempéramment nécessaire pour supporter les grands travaux , sans égards pour sa faiblesse ou son état de maladie , au lieu de lui donner des remèdes ou une nourriture plus saine , on l'accablait ; son sang ruisselait sous les coups redoublés du fouet , bientôt il périssait ou se donnait la mort , pour mettre un terme à sa pénible existence ; et le barbare colon , en le perdant , devenait la victime de sa propre fureur.

Il y avait de ces colons avides et cruels , qui voyaient avec peine les femmes enceintes , parce que ces malheureuses , pendant leurs grossesses et le temps qu'elles mettaient à allaiter leurs enfans , ne pouvaient travailler à l'instar des autres cultivatrices ; ce qui était , selon leurs abominables

calculs, contraire à leurs intérêts; d'autres, par un calcul opposé, mais aussi sordide, voyaient leurs intérêts dans la propagation de leurs ateliers, et livraient aux supplices les mères qui avaient eu le malheur de perdre leurs enfans; ainsi tous les sentimens de la nature et de l'humanité étaient étouffés dans l'âme du colon; par un sentiment plus fort, son intérêt, son avarice; on avait aucun égard pour les femmes enceintes, on les contraignait à faire les mêmes travaux que les autres cultivatrices; et lorsque leurs états de grossesses les en empêchaient, on les déchiraient sous le fouet sans pitié; leurs situations auraient attendri des monstres, mais non pas des colons! Plusieurs de ces brigands exerçaient sur leurs habitations cette exécration loi des Spartiates; les enfans malsain ou d'une constitution faible étaient précipités dans les fondrières ou enterrés vivans.

Dumas, habitant de la Marmelade, actuellement propriétaire en France, à Marsilli sur Seine, département de la Marne, fit prendre un enfant d'une faible complexion, qui venait de naître, et ordonna de le jeter dans le four à chaux. Elisabeth Mimi, sa fille naturelle, émue de compassion, se précipita aux pieds de son barbare père, lui demanda cet enfant, promettant qu'elle en aurait soin elle-même, le nourrirait avec du lait de cabrit, et que la mère pourrait continuer ses travaux; Dumas plus touché de cette dernière raison, que par le motif d'humanité, lui accorda sa demande. *Laurent*, qui est le nom de cet enfant, est à présent âgé de quarante-cinq ans, père d'une nombreuse famille, excellent gérant, un des bons agriculteurs haytiens. Vertueuse et bonne Mimi,

tu n'es plus ! mais tu jouis dans le sein de la béatitude éternelle , de la récompense de tes bonnes actions ; ton ami consacre ici ton nom et tes vertus, à la vénération et à l'amitié de tous les cœurs bons et sensibles.

Dans tous les pays, la multiplication des hommes dépend du gouvernement; elle diminue ou s'augmente , selon que les lois tyrannisent ou favorisent la population ; les colons étaient bien loin d'imiter les dispositions des lois romaines , et ce beau précepte de la religion des mages , qui encourageaient les persans à la population « faire un enfant , planter un terrain neuf, bâtir une maison, sont trois actions agréables à dieu ». Ces despotes, durs et cruels , faisaient tout le contraire ; aussi malgré l'introduction de vingt mille noirs par chaque année , la population d'Hayti avait bien de la peine à devenir croissante ; hé ! comment les hommes pouvaient-ils multiplier sous la plus affreuse tyrannie qui ait jamais existé ?

Détracteurs des noirs , est-il étonnant maintenant si nos facultés morales et physiques étaient comprimées par un si dur esclavage ? Quels sentimens libéraux pouvaient germer dans des cœurs sans cesse abreuvés d'opprobre ! Les plus douces affections de la morale ; religion , humanité , vertu ; ces sentimens qui font le bonheur des hommes civilisés, pouvaient-ils naître dans le sein d'une vie qui s'écoulait dans la plus affreuse misère et dans des tourmens sans cesse renaissans ? Est-il étonnant si nous étions enclins aux suicides , aux empoisonnemens ; et si nos femmes éteignaient dans leurs cœurs les doux sentimens de la maternité , en faisant périr par une cruelle pitié les chers et tristes

fruits de leurs amours ? En effet, comment supporter la vie quand elle est parvenue au dernier période de la dégradation et de la misère ? Quant il faut mourir mille fois pour une , dans les tourmens les plus cruels , quant on est réduit dans cette situation déplorable , sans espérance d'en sortir ; aimer la vie n'est-ce pas une insigne lâcheté ? Eh pourquoi donner le jour à des infortunés , dont la vie entière était d'être condamnée à traîner leur frêle existence dans l'opprobre et les tourmens, dans un long tissu de peine sans fin ; éteindre une vie aussi odieuse était-ce donc un si grand crime ? c'était compassion, humanité !!! . . .

Coleurs abominables, auteurs de tous nos maux, vous osez nous calomnier et nous reprocher des forfaits qui sont les vôtres ; si vous eussiez été à notre place , et nous à la vôtre , nous aurions pu établir une parallèle qui n'eût pas été à votre avantage ; vous eussiez eu peut-être tous nos vices , et pas une seule de nos vertus !

Si ces crimes que vous avez l'impudence de nous reprocher, nous étaient naturels ; pourquoi depuis que nous avons révendiqué nos droits, et que nous avons débarrassé notre sol de votre souffle empoisonné , nous ne voyons plus ni suicides, ni empoisonnemens, ni avortemens ; et que malgré les guerres sanglantes que nous avons eu à soutenir et nos cruelles infortunes, nos campagnes fourmillent d'une brillante jeunesse ? Pourquoi ces champs que jadis, nous arrosions de nos sueurs et de nos larmes , retentissent de cris d'allégresse, se fertilisent et se couvrent d'abondantes récoltes ? Pourquoi des jours heureux ont succédé à des jours

de

de douleurs , et qu'une nouvelle ère s'élève toute radieuse de gloire et de prospérité sur le peuple haytien , parce que ce sont les fruits de la liberté ; ce bien précieux du ciel , la source et le plus grand de tous les bienfaits ; ces dons ne ressemblent pas aux horribles produits de l'esclavage , la plaie la plus affreuse qui ait jamais affligé l'humanité. Cependant , qui le croirait ? Ces maîtres cruels et barbares vivaient au milieu de nous dans la plus parfaite sécurité ; un seul blanc , dans les montagnes les plus reculées , dans le milieu des forêts , gouvernait torturait cent noirs suivant ses caprices , sans craindre les révoltes , tandis que nous pouvions assommer ces tyrans à coups de hoes ; mais les chaînes de la servitude nous empêchaient de lever la tête au-dessus de notre déplorable situation.

On pouvait voyager , jour et nuit , sans armes dans toute la Colonie , sans craindre les voleurs ; les infortunés marrons ne faisaient de mal à personne ; vivans dans les bois , de racines , dans un état de nudité et d'inquiétude , voyait passer de sa retraite étant , le riche planteur , son persécuteur , et le pacotilleur chargé de butin , sans avoir jamais tenté de se venger , et de s'emparer de leurs dépouilles. Ce serait ici l'occasion de rapporter une infinité de traits d'héroïsmes et d'anecdotes intéressantes , qui ont eu lieu pendant notre dure captivité ; nous aurions pu faire contraster la générosité et la reconnaissance qui caractérisent les noirs , avec la cruauté , l'avarice et l'ingratitude des blancs ; nous aurions pu faire rougir nos détracteurs de leurs calomnies , mais le temps presse ; nous entendons de toutes parts les cris de nos conci-

toyens , nos tyrans viennent , aux armes ! Nous nous hâtons d'abréger la tâche que nous nous étions imposée , pour déposer la plume , et nous saisir de l'épée contre nos tyrans.

Nous avons donné une idée du sort déplorable de ce qu'on appelait jadis les esclaves ; nous allons esquisser maintenant la triste situation de ce qu'on appelait, dans ces temps d'horreurs , impudemment les libres. Nous ne ferons aucune distinction de ces soi-disant libres, car s'ils n'avaient point de maîtres distincts , le public *blanc* était leur maître ; et sous tous les rapports , ils supportaient les mêmes humiliations et les mêmes infamies que les esclaves ; nous les considérerons donc comme tels ; sous le régime colonial comme sous l'ère de la liberté, nous désignerons la population d'Hayti sous la dénomination générique d'haytiens.

Pour maintenir le sceptre du despotisme colonial et l'empire des préjugés ; pour empêcher les libres d'élever leur têtes au dessus de la sphère d'ignominie où ils étaient plongée ; pour mieux river leurs fers, quelle foule de précautions , d'arrêtés et de réglemens absurdes furent pris par ces gouverneurs et administrateurs mercenaires ; ils les obligeaient de prendre des noms tirés de l'idiome africain ou pris dans des expressions du pays , du nom des animaux ou des plantes , etc. de-là l'origine de tous ces noms baroques de *Zombi* , *Bembara* , *Makaque* , *Bois-Rouge* , *Caïman* , *Sapotille* , etc. qu'ils étaient obligés d'aller échanger

au greffe pour leurs noms propres et de familles, en payant quatre escalins [1].

Règlement des Administrateurs concernant les Gens de Couleur Libres.

Du 24 Juin et du 16 Juillet 1773

LOUIS-FLORENT, Chevalier de VALLIÈRE, etc.

JEAN-FRANÇOIS-VINGENT, Chevalier, Seigneur de MONTARCHER, etc.

Deux abus se sont introduits dans la Colonie, qui intéressent également l'état des personnes et leurs propriétés, relativement à l'ordre de succession. Les mulâtres et autres gens de couleur qui naissent libres, prennent presque toujours le surnom de leurs pères putatifs, quoique de race blanche. D'un autre côté, les esclaves affranchis prennent de même le surnom des maîtres qui leur ont donné la liberté; de ce double abus naît un désordre réel. Le nom d'une race blanche usurpé peut mettre du doute dans l'état des personnes, jeter dans la confusion dans l'ordre des successions, et détruire enfin entre les blancs et gens de couleur cette barrière insurmontable que l'opinion publique a posée, et que la sagesse du gouvernement maintient. Pour remédier aux abus qui pourraient naître par la suite; nous, en vertu des pouvoirs à nous donnés par Sa Majesté, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Toutes négresses, mulâtresses, quarteronnes et métives libres et non mariées, qui feront baptiser leurs enfans, seront tenues, outre le nom de baptême de leur donner un surnom tiré de l'idiome africain, ou de leur métier et couleur; mais qui ne pourra jamais être celui d'aucune famille blanche de la colonie; et ce à peine de mille livres d'amende, et d'être tenues de tous dommages, intérêts et réparations civiles envers la famille dont le surnom aurait été usurpé.

2. Enjoignons à tous curés, vicaires et autres desservans de paroisse, de tenir la main l'exécution pleine et entière de l'article ci-dessus, en insérant dans l'acte

Privés de la jouissance de leurs droits civils; sans protection , sans appui , abreuvés d'opprobre , leur existence précaire était à la disposition du

baptistaire le surnom qui aura été donné , à peine de suspension de payement de leurs pensions pour la première fois , et de plus grande peine en cas de récidive.

5. Tout maître de quelque qualité, condition et couleur qu'il soit , qui sollicitera du gouvernement la permission d'affranchir un de ses esclaves , sera tenu à l'avenir par la requête qu'il présentera à cet effet , de donner audit esclave , outre son nom , un surnom quelconque , ainsi et de la manière qu'il est dit en l'article premier du présent règlement ; faute de quoi ladite permission ne sera accordée , tels justes d'ailleurs que puissent être les motifs d'affranchir ledit esclave.

4. Enjoignons très-expressement au maître qui aura obtenu la permission d'affranchir son esclave, d'insérer dans l'acte d'affranchissement qu'il passera , outre le nom dudit esclave , le même surnom énoncé en la permission ; et ce , sous peine de nullité dudit acte d'affranchissement , de mille livres d'amende , et d'être tenu de tous dommages , intérêts et réparations civiles envers la famille dont le surnom aurait été usurpé.

5. Faisons très-expresses défenses aux nègres, mulâtres quarterons et métifs, nés libres ou affranchis, qui ont usurpé jusqu'à ce jour des surnoms de race blanche, de les porter à l'avenir ; leur enjoignons en conséquence de prendre un autre surnom à leur choix , et dans le délai de trois mois après la publication du présent règlement , d'en faire déclaration aux greffes des juridictions dans lesquelles ils auront domicile , lesquelles déclarations seront portées sur un registre particulier tenu à cet effet par les greffiers ; le tout à peine de prison contre les contrevenans.

6. Faisons pareillement très-expresses inhibitions et défenses à tous curés , greffiers , notaires , procureurs et huissiers , de recevoir ou faire aucun acte de leur ministère où les nègres et les gens de couleur libres ou affranchis s'aviseraient de prendre le surnom , soit de leurs pères putatifs , soit de leurs maîtres de race blanche. Leur Enjoignons au contraire d'en donner avis aux procureurs

premier blanc venu ; ils ne pouvaient occuper aucune fonction publique ou de confiance , aucun emploi , aucune profession moins relevée ; tout était exclusivement réservé pour les blancs ; ils ne pouvaient être ni prêtre , ni avocat , ni médecin , ni chirurgien , ni apothicaire , ni maître d'école ; il leur était défendu d'occuper ces places ; même dans les professions ou métiers , ils ne pouvaient être maîtres ; il fallait qu'ils fussent garçons perruquier , tailleur , maçon , etc. la honte et la flétrissure les suivaient partout ; dans les églises même où la sainteté des lieux devait inspirer aux hommes des sentimens de charité et d'humiliation , d'orgueilleuses distinctions les écartaient du sanctuaire-[1] Que dis-je ? ô comble de vanité humaine ! l'orgueil accompagnait les blancs jusques dans le néant ; il leur fallait des places distinguées dans les cimetières.

du roi ou à leurs substituts , afin qu'il y soit pourvu ; et pour mettre lesdits curés , greffiers , notaires , procureurs et huissiers , en état de pouvoir juger du vrai surnom des nègres ou gens de couleur nés libres ou affranchis , lorsqu'ils se présenteront pour contracter , nous les autorisons à exiger la représentation de leurs actes baptistaires et d'affranchissemens , ainsi qu'expédition de la déclaration qu'ils auront faite aux greffes des juridictions.

7. Voulons , au surplus , que les réglemens des 12 Juillet 1727 , 15 Juin 1736 et 14 Novembre 1755 , qui ont également rapport aux précautions à prendre dans les actes publics qui intéressent les gens de couleur , soient exécutés selon leur forme et teneur.

Prions MM. les Officiers des conseils , et mandons à ceux des juridictions en ressortissantes , de tenir la main à l'exécution du présent règlement. Donné au Port-au-Prince , etc.

[1] A Jérémie un Jeudi-Saint , les femmes haytiennes furent chassées de l'église par l'instigation des femmes blanches ; ces femmes ne retournèrent à l'église que par

Obligés de faire les corvées de tous genres , de servir pendant trois ans dans les maréchaussées ; et à l'expiration de ce terme , il fallait servir dans les milices de son quartier ou de la province ; ils étaient obligés de faire quinze ou vingt lieues pour apporter un ordre ou une lettre à un blanc ; la moindre désobéissance , la moindre observation à ces vexations étaient punies comme un crime capital ; c'est ainsi que l'infortuné Jean-Baptiste , noir libre , pour n'avoir pas obéi sur-le-champ à Barré Saint - Venant , alors gérant de l'habitation Duplaa , pour lui avoir fait de justes remontrances , fut arrêté et calomnié par ce profond scélérat , et condamné par arrêt du conseil du Cap , à être mis *au carcan pendant deux heures , au marché Clugny de la même ville , avec cet écriteau : Nègre insolent envers les blancs ; ensuite à être fouetté , marqué , et attaché à la chaîne publique , comme forçat , pendant trois ans* [1].

Le même fait eut lieu à l'égard de Mongin de la Marmelade , qui fut condamné par l'instigation de Gauthier , planteur blanc , à être *mis au carcan , à un poteau qui sera à cet effet planté sur la place du marché de cette ville , dite de Clugny , pour y demeurer chaque jour , depuis sept heures jusqu'à neuf heures du matin , ayant un écriteau devant et derrière , portant ces mots en gros caractères : Mulâtre libre qui a*

ordre du général anglais qui y commandait , et qui a dit à cette occasion , que devant Dieu tous les mortels étaient égaux et que ces distinctions puériles devaient cesser dans les églises.

[1] . Moreau de Saint-Méry , Page 225 , tome V.

levé la main sur un blanc ; ensuite à être attaché à la chaîne publique pour y servir comme forçat , pendant le temps et espace de trois années. Nos lecteurs pourront se convaincre de la vérité de ces faits , qui sont consignés dans les lois et constitutions des colonies , par Moreau de Saint-Méry ; ce colon ne peut être soupçonné de partialité à notre égard ; ils y trouveront encore une foule de traits semblables ; les femmes mêmes ont éprouvé ces traitemens ignominieux , où elles étaient obligées de fuir dans la partie espagnole ; il fallait qu'elles se laissassent injurier , maltraiter et assommer par les femmes blanches , sans pouvoir repousser leurs outrages.

Un blanc pouvait frapper impunément un soi-disant libre , l'excéder de coups de bâton , le tuer même ; il en était quitte pour être condamné à une simple amende , qu'il ne payait jamais ; et le malheureux qui aurait repoussé ces insultes en lui rendant les coups , avait le poignet coupé , ou il était pendu sans miséricorde lorsque le blanc se trouvait blessé dans le débat [1].

Les salles de spectacles leurs étaient pour ainsi dire fermées ; ils ne pouvaient occuper que la loge appelée le *Paradis* , auraient-ils eu une fortune immense , une bonne éducation , une belle réputation , tout cela n'était rien ; le matelot , le pacotilleux , l'économe , une infinité de manans , sans fortune , sans moralité , les rebuts , les excréments de la nature , uniquement parce qu'ils étaient

[1] Les nègres esclaves et même les affranchis de la colonie , sont menacés de mort s'ils osent se défendre contre un blanc , même après en avoir été frappé ; Hilliard d'Auberteuil , page 145 , tome 1^{er}.

blancs , pouvaient occuper les premières places ; il en était de même dans les sociétés ; auraient-ils été des phénix , ils ne pouvaient être admis dans les tables ; ils ne pouvaient échapper au petit couvert qui était aussitôt arrangé dans un coin de la galerie , ou dans l'office où mangeaient ordinairement les domestiques ; c'est aussi dans ces endroits où mangeaient les propres enfans de couleur des blancs qu'ils n'admettaient jamais à leurs tables , ainsi que leurs ménagères.

Dans les grands chemins , dans les rues , dans les maisons , ils étaient obligés de fléchir les genoux devant ces êtres orgueilleux , qui , jaloux de conserver leur suprématie , étaient pointilleux sur toutes leurs démarches , et commentaient mêmes leurs actions les plus innocentes , pour les en punir ; malheur à celui d'entr'eux , qui , dans les grands chemins , au bruit de la voiture et du claquement du fouet , ne s'arrêtait tout-à-coup , chapeau bas , immobile , dans un humble silence , jusqu'à ce que le grand planteur ait passé ; malheur à celui , qui , dans les rues marchant sur une ligne directe avec le colon , ou passant devant sa porte lorsqu'il prenait le frais , ne se hâtait de se détourner en prenant le côté opposé [1] ; malheur à celui qui allant dans sa maison aurait eu l'audace de lui déplaire ; malheur au pauvre ouvrier , à l'artisan , qui allaient demander son salaire , le fruit de ses sueurs et de ses travaux , soudain , les coups de canne , des coups d'épée à travers le corps , les coups de chaise , les coups de fouet , étaient la récompense de l'audacieux qui avait osé commettre un pareil forfait.

[1] Voyez le trait de Cokburne , page 46.

Malheur à celui qui avait sa petite propriété contiguë à celle du grand planteur ; malheur à lui et à ses successeurs ; les droits sacrés de la propriété , une longue jouissance , des titres authentiques , rien ne pourra l'empêcher d'être dépouillé, tôt ou tard , par ce voisin avide et puissant ; persécuté dans sa personne , dans ses bestiaux ; enfin , tout ce qui l'entourait se trouverait sous la vindicte du colon , qui poursuivait son criminel dessein , jusqu'à ce que le malheureux , dégoûté d'un pareil voisinage , ne pouvant plus supporter ses tourmens , était contraint de lui vendre à vil prix l'héritage de ses pères , et d'aller transporter ailleurs , dans des terres arides et éloignées des planteurs , sa famille et ses dieux Pénales ; là , dépouillé , pauvre , malheureux , cultivant une terre ingrate , du moins il vivra en paix , et il s'estimera encore heureux de s'être débarrassé de son odieux voisin ; sage , d'avoir sacrifié sa fortune , à son repos , il aura évité le sort de l'infortuné Paul Carenan [1] ; nous pourrions rap-

[1] Ce malheureux était voisin d'un grand planteur nommé Denis de Carenan , qui , pour avoir son bien , le fit déclarer esclave par arrêt du conseil du Port-au-Prince ; et il est un fait bien digne de remarque et qui caractérise parfaitement bien la justice de ces temps ; c'est que , c'est ce même planteur qui avait vendu ce bien , et voulut s'en ressaisir et revenir sur son propre contrat passé depuis *quarante ans* , pour cet effet ; il inventa l'odieux moyen de contester la liberté de Paul Carenan , et le fit déclarer esclave , et sa personne confisquée au profit du Roi et son bien remis à Denis de Carenan ; nous avons même lieu de présumer par la conformité des noms , que Paul Carenan devait être issu ou parent de l'infâme Denis de Carenan , et quant

porter mille faits semblables , non-seulement la possession d'une petite propriété , une honnête aisance , offusquait , portait obstacles aux colons jaloux et impérieux ; mais ils étendaient encore leurs orgueilleuses prérogatives sur les plus petites choses , jusques dans les plus petites menuties , dans les objets de luxe et d'habillemens , qui cependant étaient l'aliment du commerce de la mé-

même , la parenté ne pouvait rien sur ces monstres ! Nous rapportons l'arrêt du conseil ; nous pourrions citer et prouver mille exemples semblables.

Arrêt du Conseil du Port-au-Prince , qui confisque au profit du Roi un Mulâtre se disant Libre.

Du 7 Février 1770.

Entre le nommé Paul , dit Carenan , se disant mulâtre libre , habitant , appellant ; et Marie-Jeanne Delaunay , épouse dudit Carenan , tant pour elle que pour ses enfans ; et notre procureur général prenant fait et cause de son substitut au Petit-Bois , et encore Denis de Carenan , habitant institué ; la cour faisant droit sur l'appel , a mis et met l'appellation et ce dont est appelé au néant ; évoquant le principal de la cause , et y faisant droit , a déclaré et déclare le mulâtre Paul , dit Carenan , esclave ; et confisqué à notre profit ; déclare aussi nul et de nul effet tous les actes qui auront été passés entre ledit mulâtre Paul et Denis de Carenan ; en conséquence , ordonne que ce dernier restera en possession des biens par lui vendus audit mulâtre Paul , prononçant sur les demandes en intervention ; en ce qui touche celle dudit Carenan , le déclare non recevable en ladite intervention et à l'égard de celle de Marie-Jeanne Delaunay et ses enfans , les reçoit parties intervenantes ; et pour être fait droit sur leur intervention , les renvoie à pourvoir ainsi qu'ils aviseront bon être , tous les dépens pris sur la chose.

tropole; il leur était défendu par les ordonnances [1] les hommes de s'habiller comme les blancs, et les femmes comme les blanches; une mise un peu relevée, des étoffes au-dessus du commun, c'étaient s'assimiler aux blancs, un noble maintien, une tournure élégante, c'étaient le comble de l'audace, un horrible scandale, c'étaient *sortir des bornes de la simplicité, de la décence et du respect; apanage essentiel de leur état.* Rien ne choquait davantage ces colons grossiers dans leurs maintiens, sales et mal propres dans leurs habillemens, que la légèreté, la propreté, et les manières agréables, naturelles aux haïtiens; la plupart de ces colons, comme nous l'avons déjà dit, provenant de la lie du peuple, parvenus à la fortune par les crimes ou par le hazard; conservaient toujours dans leurs tons et dans leurs manières, les traces de leurs crasses origines.

[1] *Règlement provisoire des Administrateurs, Concernant le Luxe des Gens de Couleur.*

Da 9 Février 1779.

ROBERT, Comte d'ARGOUT, etc.

JEAN-BAPTISTE GUILLEMIN de VAIVRE, etc.

Le luxe extrême dans les habillemens et ajustemens, auquel se livrent les gens de couleur, ingèns ou affranchis, de l'un et de l'autre sexe, ayant également frappé l'attention des magistrats, du public et la nôtre, il est devenu nécessaire d'y apporter provisoirement un frein, en attendant le règlement définitif qu'il échoira de publier sur ce sujet, si la simple monition que nous croyons devoir nous contenter de faire pour le moment à cette classe des sujets du roi, dignes de la protection du gouvernement lorsqu'ils se contiennent dans les bornes de la simplicité, de la décence et du respect, apanage essentiel de leur état, ne les ramènera pas d'eux-mêmes à ces prin-

Les femmes blanches surtout , plus entachées de préjugés , la plupart des poissardes ou des

cipes de modestie que plusieurs d'entreux semblent avoir oubliés. L'intérêt des mœurs , supérieur à tous les autres , ne nous permettra jamais de donner une juste prépondérance aux intérêts malentendus , dont pourraient se prévaloir en ce point quelques commercans , sous le nom du commerce ; mais nous croyons aussi que ces divers intérêts peuvent et doivent se réunir dans un tempérament qui , en autorisant l'usage modéré , exclut tous ce qui serait excès ou voisin de l'excès ; c'est sur-tout l'assimilation des gens de couleur avec les personnes blanches , dans la manière de se vêtir , le rapprochement des distances d'une espèce à l'autre dans la forme des habillemens , la parure éclatante et dispendieuse , l'arrogance qui en est quelque fois la suite , le scandale qui l'accompagne toujours , contre lesquels il est très-important d'exciter la vigilance de la police , et de mettre en œuvre les moyens de coercition qui sont en son pouvoir , en laissant à la sagesse de prévenir aussi soigneusement toute inquisition minutieuse , que tout relâchement encore plus dangereux : à ces causes , et en vertu des pouvoirs à nous confiés par Sa Majesté , avons ordonné et ordonnons provisoirement ce qui suit :

Art. 1^{er}. Enjoignons à tous gens de couleur , ingénus ou affranchis de l'un ou de l'autre sexe , de porter le plus grand respect , non-seulement à leurs anciens maîtres , patrons , bienveillans , leurs veuves ou enfans , mais encore à tous les blancs en général , à peine d'être poursuivis extraordinairement , si le cas y échet , et punis selon la rigueur des ordonnances , même par la perte de la liberté , si le manquement le mérite.

2. Leur défendons très-expressement d'affecter dans leurs vêtemens , coiffures , habillemens ou parures , une assimilation répréhensible avec la manière de se mettre des hommes blancs ou femmes blanches ; leur ordonnons de conserver les marques qui ont servi jusqu'à présent de caractère distinctif dans la forme desdits habillemens et coiffures , sous les peines portées en l'articles ci-après

malheureuses échappées de Bicêtres , portées sur nos plages par l'infamie de leur conduite ; ces femmes méchantes et orgueilleuses ne pouvaient voir , sans un cruel désespoir , sans un mortel dépit , le luxe , la beauté , les formes élégantes et les charmes inexprimables de nos incomparables haytiennes.

Ce contraste humiliant pour des hommes pétris d'orgueil , et surtout pour des femmes vaines et présomptueuses , a toujours mérité leur attention et fixé la sollicitude du gouvernement ; on ne peut lire sans pitié les misérables ordonnances rédigées à cet égard ; aujourd'hui nous ne pouvons nous empêcher de rire en voyant ces puérilités , qui sont cependant une bien grande preuve de l'infériorité physique et morale de cette espèce d'hommes , de ces colons , qui veulent s'arroger une prétendue supériorité sur la nôtre.

3. Et dernier. Leur défendons pareillement tous objets de luxe dans leur extérieur , incompatibles avec la simplicité de leurs condition et origine , à peine d'y être pourvu sur-le-champ , soit par voie de police ou autrement , par les officiers des lieux à qui la connaissance du fait appartient ; et ce , tant par emprisonnement de la personne , que confiscation desdits objets de luxe , sans préjudice de plus forte peine en cas de récidive et de désobéissance , ce que nous remettons à la prudence desdits juges , sauf l'appel au conseil supérieur du ressort.

Prions MM. les Officiers des conseils supérieurs du Cap et du Port-au-Prince , d'enregistrer la présente ordonnance ; et mandons à ceux des juridiction de leur ressort , de tenir la main à son exécution ; sera icelle enregistrée au greffe de l'intendance , imprimée , lue , publiée et affichée partout où besoin sera.

Donné au Cap , etc.

Quoi ! me suis-je dit à moi-même , des gouverneurs , des administrateurs chargés de régir une colonie aussi importante qu'était Saint-Domingue , n'avaient donc rien autre chose à faire que de s'occuper de frivolité et de satisfaire les passions effrénées des colons. Quoi ! ils avaient des réformes sages , des améliorations de tous genres à opérer ; ils avaient à faire exécuter les dispositions du Code Noir et de l'Edit de 1784 , qui amélioreraient le sort des libres et des esclaves ; lois qui étaient foulées aux pieds par les colons ; que dis-je , par les administrateurs eux-mêmes ! Ils avaient à réprimer les cruautés inouïes qui se commettaient sur toutes les habitations , d'une extrémité de l'île à l'autre ; ils avaient à établir des réglemens de culture qui , en améliorant le sort des agriculteurs , auraient augmentés les revenus de la colonie ; ils avaient à rabaisser l'orgueil du despotisme colonial et ramener aux bonnes mœurs , à l'obéissance , à la religion , cette tourbe de bandits ; bien loin de s'occuper de ces grands intérêts , qu'ont-ils fait ? ces administrateurs mercenaires , vendus aux colons , gouvernés par l'influence des femmes blanches , ils flattaient leurs passions , leurs caprices ; ils aggravaient les maux qui s'accumulaient de plus en plus sur nos têtes , au lieu de les diminuer ; ils trahissaient la confiance de leur souverain et les intérêts de leur métropole , en donnant des fausses notions sur ce pays et en empêchant l'exécution des lois. Sans les vices de cette administration , la révolution n'aurait point eu lieu , et nous serions encore sous le joug des colons. Ah ! rendons grâces à leurs injustices , puisque c'est elles

qui nous ont porté à briser les fers de la tyrannie pour jamais !

J'ai lu l'ouvrage d'Hilliard d'Auberteuil pour connaître les causes qui avaient pu porter les colons à le faire périr dans les horreurs d'un cachot, certainement ce n'était pas pour avoir écrit le passage suivant : « L'intérêt et la sûreté veulent que nous » accablions la race des noirs d'un si grand mépris, » que quiconque en descend jusqu'à la sixième » génération soit couvert d'une tâche ineffaçable ; » mais c'était pour avoir eu plus d'humanité que ces infâmes colons ; c'était parce qu'il avait signalé au ministère français une partie des atrocités et des abus qui régnaient alors à Saint-Domingue ; c'était pour avoir osé dire, en parlant des noirs, « l'Edit de » 1685, qui règle les punitions que leurs maîtres » peuvent leur infliger , établit une sorte de proportion entre les fautes et le châtiment ; mais cela » n'empêche pas que des nègres ne périssent journellement dans les *chaînes ou sous le fouet* , » qu'ils ne soient *assommés , étouffés , brûlés* » sans aucune formalité ». Voilà la cause de la mort de l'infortuné Hilliard d'Auberteuil ; mais ce qui surprend davantage , c'est de voir qu'un ouvrage comme celui dont il est ici question , qui pouvait sauver ces misérables colons , par les vues d'améliorations et d'adoucissements du sort des malheureux esclaves et des soi-disant libres ; qu'un ouvrage enfin , présenté au ministre de la marine, agréé par lui, imprimé avec approbation et privilège du roi , ait été supprimé comme un livre dangereux , par ordonnance du

roi, et l'auteur condamné à périr d'une mort ignominieuse (1).

(1) *Arrêt du Conseil d'Etat, qui supprime un Ouvrage intitulé : Considérations sur l'Etat présent de la Colonie française de Saint-Domingue*

Du 17 Décembre 1777.

Sur ce qui a été représenté au roi en son conseil, qu'il s'est répandu un livre en deux volumes intitulé : *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue* ; et Sa Majesté étant informée que cet ouvrage a fait sensation dans ses colonies d'Amérique, elle s'en est fait rendre un compte particulier. Sa Majesté, ayant reconnu qu'indépendamment de ce qu'il contenait d'ailleurs de répréhensible, l'auteur s'y était permis par des imputations graves, contraires à la vérité, d'attaquer l'administration des chefs de Saint-Domingue ; elle a jugé qu'il était de sa sagesse et de sa justice d'arrêter le cours dudit ouvrage, et de donner à la mémoire du sieur Comte d'Ennery, gouverneur de Saint-Domingue, qui a si justement mérité l'estime et les regrets de Sa Majesté, et ceux de cette colonie ; et au sieur de Vaivre, intendant, qui y remplit actuellement ses fonctions avec autant de zèle que de probité ; cette marque publique de sa justice, et de la satisfaction qu'elle a de sa conduite ; oui le rapport, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le Garde-des-Sceaux a ordonné et ordonne que l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue*, sera et demeurera supprimé ; ce faisant a révoqué et révoque le privilège accordé à Prault, imprimeur, et par lui cédé à Grangé, qui a imprimé ledit ouvrage ; lequel privilège sera par eux rapporté pour être annullé ; fait Sa Majesté très-expresses défenses auxdits imprimeurs, et à tous autres, de vendre, débiter et réimprimer ledit ouvrage, aux peines de droit ; enjoint à ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de son conseil ; enjoint pareillement Sa Majesté au sieur lieutenant-général de police, et aux sieurs intendant et commissaires départis dans les provinces, chacun en droit soi, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au conseil d'état, etc. Signé, AMELOT.

Gela

Cela nous confirme encore davantage dans l'opinion où nous sommes , que le gouvernement de notre ci-devant métropole , dans tous les temps , a été égaré et entraîné dans de grandes erreurs , par les passions qui ont toujours été le premier mobile de la conduite de ces colons orgueilleux endurcis dans tous les genres de crimes ; tant qu'il existera un individu de cette caste impie , il travaillera toujours à tromper et à égarer l'opinion des européens sur notre compte ; ex-colons de Saint - Domingue , relisez Hilliard d'Auberteuil , que vous vous estimeriez heureux de pouvoir mettre en pratique les conseils qu'il vous donnait alors !

Ces ex-colons , usant des droits souverains , ne se gouvernaient que selon leur volonté ou leurs caprices ; ces êtres orgueilleux vivaient au milieu de l'abondance et des richesses , menant une vie sensuelle et libidineuse ; leurs jours s'écoulaient dans le sein de l'abominable préjugé qu'ils avaient créé. Préjugé génie barbare ! que ton empire est puissant sur le cœur de l'homme ; c'est toi qui le porte à méconnaître son frère , à le haïr et à le persécuter ; c'est toi qui était l'âme et le mobile du féroce colon , quand il exerçait ses cruautés sur nous ; c'est toi qui lui inspirait cet affreux délire , qui le portait tout à la fois , à outrager le ciel et la nature !

Livrés à la plus crapuleuse débauche , il n'est pas un crime dont les colons ne se soient souillés ; ils ne respectaient pas même les droits de la nature envers leurs filles naturelles ; il est impossible de se figurer les orgies et les excès de tous genres auxquels il se soient livrés dans les repas et dans les parties de débauches nocturnes , qu'ils se donnaient réciproquement.

Heureux ! par le fruit de nos laborieux travaux, ils s'engraissaient de notre sang et de nos sueurs. Heureux ! par l'état d'opprobre et d'abjection où ils nous tenaient plongés ; ces despotes impérieux étaient jaloux de tout ce qu'ils croyaient blesser leurs orgueilleuses prérogatives, et ils portaient tous leurs soins et toutes leurs sollicitudes sur tout ce qui pouvait étendre et consolider l'empire du despotisme colonial.

Tels étaient le gouvernement, les mœurs et le caractère des ex colons de Saint-Domingue avant la révolution de 1789 ; l'homme impartial pourra se faire une juste idée de ces temps affreux et de la situation déplorable où nous étions plongés.

O vous jeunes haytiens qui avez le bonheur de naître sous le règne des lois et de la liberté ! vous qui ne connaissez pas ces temps d'horreurs et de barbaries ; lisez ces écrits ; n'oubliez jamais les infortunes de vos pères, et apprenez à vous défier et à haïr vos tyrans !

Est-il étonnant d'après cela si Barré Saint-Venant regrette qu'on ait détruit l'opinion de la supériorité du blanc ; si Félix Cartaux, auteur des Soirées Bermudiennes, mit en axiome cette inaltérable suprématie de l'espèce blanche, qui est le palladium de notre espèce ; dit il, si Berquin Duvalon veut que l'on perpétue l'heureux préjugé qui fait mépriser le nègre comme esclave ? Cuirassés de ces blasphèmes, dit le vertueux abbé Grégoire, ils demandent impudemment qu'on forge de nouveaux fers pour les africains ; un autre de ces monstres, que nous présumons être Valentin de Culion, ancien avocat, ex-colon de Saint-Domingue, pense que les nègres ne rece-

vaient la vie qu'à condition d'être asservis , et il prétend qu'eux-mêmes voteraient pour l'esclavage; il regrette le temps où l'*ombre du blanc* faisait marcher les noirs; et l'affreux Malouet, un de nos plus cruels persécuteurs , applaudit à ces pensées, en s'écriant : *Voilà ce qui était autrefois et ce qui n'est plus; ce qu'il faut cependant rétablir, mais avec plus d'art que de violence* [1] ?

Haytiens , à ce langage des colons , aux souvenirs de ces oppresseurs , que nous avons vaincus dans tant de combats , vos cœurs ne se soulèvent-ils pas ? Ne sentez vous pas bouillir le sang dans vos veines ? Quoi ! aux croisemens des bayonnettes , nous avons mis en fuite nos cruels ennemis ; nous avons fait disparaître cette prétendue supériorité du blanc , et leur *ombre* pourrait encore Non , non , ce temps n'est plus ; il ne reviendra jamais ; nous pouvons être anéantis , et nous préférons l'être jusqu'au dernier , plutôt que de courber nos têtes sous le joug despotique qui nous opprimait. Jamais nous ne tremblons devant les armées innombrables de nos ennemis ; nous combattons à leurs ombres ! Trois cents spartiates, ont-ils tremblés aux Thermophyles ? Lorsque les innombrables armées des perses envahirent la Grèce pour lui ravir sa liberté ; ils moururent au champ d'honneur , les armes à la main ; ils tombèrent la face tournée vers leurs ennemis ; mais ils furent vengés dans les plaines de Platée et de Marathon , et la liberté triompha de ses nombreux ennemis ? Ainsi quelques uns de nous terminerons leur carrière glorieuse ; mais ils seront vengés , et la liberté et l'indépendance seront toujours triomphantes !

[1] Chap XI, tom. IV, collection des mém. sur S. Domingue;

Haytiens ! quoiqu'en dise Malouet , jamais son art perfide ni la violence ne pourra rien sur nous ; pourrions-nous être trompés par nos plus implacables ennemis ? Pourrions-nous méconnaître la main de ces bourreaux qui ont torturé et mutilé nos pères , pendant des siècles entiers ? Pourrions-nous méconnaître leur affreux dessein ? Quoi ! nos divisions intestines qui les réjouissent , les vœux et les efforts qu'ils font pour la perpétuer , la joie qui est peinte sur leur physionomie , qui anime leurs cœurs au récit de nos malheurs , le soin qu'ils y mettent à les aggraver en jetant les soupçons et en répandant des calomnies ; les nouvelles qu'ils inventent , où ils imaginent des batailles sanglantes , où ils se complaisent à présenter des monceaux des haytiens égorgés par des haytiens ; tout cela ne nous suffit-il pas ? A ces œuvres des colons , pouvons-nous méconnaître nos véritables et implacables ennemis , les seuls artisans de tous nos malheurs ?

Ah ! mes compatriotes ; haytiens , mes frères , mes amis , rallions-nous contre nos ennemis communs ; ne formons qu'un seul et même faisceau de nos armes ; rallions-nous autour de ce grand homme , de ce génie tutélaire , que la divinité a fait naître pour le salut des haytiens ; rallions-nous autour du grand Henry , de ce bon père , qui emploie toute sa sollicitude à faire le bonheur de la famille haytienne , dont tous les membres sont ses enfans ; lui seul conduira le vaisseau de la liberté et de l'indépendance au port ; qui pourrait en douter ? à cette conformité de nom avec le cacique Henry , qui sauva du naufrage les débris des premiers haytiens ; à ces marques extraordinaires , à son génie , à cette énergie , à cette con-

naissance profonde qu'il a des choses et du cœur humain ; n'en doutons pas , c'est lui que le doigt du Tout-Puissant a désigné pour être le restaurateur et le libérateur de son peuple.

N'est-ce pas lui , haytiens , qui vous a créé des institutions et vous a donné des lois qui font votre bonheur présent , et se répandront sur votre postérité ? N'est-ce pas le génie de ce grand homme , qui a élevé ces monumens pour la gloire de la nation , et qui attire sur vous l'admiration de l'étranger ? N'est-ce pas lui , qui a élevé cette fameuse citadelle sur le pic des Ferrières , unique dans le nouveau monde , par l'immensité de ses ouvrages , et qui n'a pas sa pareille dans l'ancien , par son site inattaquable ? Ces bienfaits , ces monumens , sont les preuves de sa tendre sollicitude , pour faire votre bonheur , celle de vos familles et de vos enfans , et ils assurent la défense de votre liberté et de votre indépendance , contre les attaques de ceux qui oseraient y attenter ! N'est-ce pas ce héros , qui , dédaignant les routes du vulgaires , a imprimé à la nation haytienne ce noble caractère et ces sentimens généreux , qui distinguent l'homme libre . qui lui donne cette énergie , qui sera toujours l'effroi et la terreur des tyrans ? N'est - ce pas lui , qui , pendant vingt cinq ans de combats , de peines et de travaux , a porté la hache , avec les héros haytiens , sur l'arbre antique du préjugé et de l'esclavage ? N'est-ce pas lui , enfin , qui en a extirpé les dernières racines , en faisant disparaître *l'ombre du blanc* ?

Haytiens ! à tant d'immortels travaux , à tant de services rendus , à tant de bienfaits , nous ne serons jamais ingrats ! Non , que les autres peuples

se déshonorent s'ils le veulent par ce crime honteux; pour nous , que la gratitude et la reconnaissance soient toujours notre partage; que ces vertus soient toujours gravées dans nos cœurs, et qu'elles y soient ineffaçables.

Gloire soit à jamais rendue à Henry I^{er}, le régénérateur et le bienfaiteur du peuple haytien! Gloire à lui et à ses descendans; puisse sa dynastie regner éternellement sur nous!

Haytiens ! que ces cris de la reconnaissance nous accompagnent partout ; dans nos fêtes , dans nos repas , dans l'intérieur de nos familles , qu'ils soient le symbole de notre joie et de notre allégresse , comme dans les combats , qu'ils soient le signal et le gage certain de la victoire !

Gloire vous soit à jamais rendue par les haytiens, immortel protecteur de la liberté de la presse , des arts et des sciences !

O mon auguste Souverain ! permettez que je mêle mes faibles accens aux acclamations de mes concitoyens ; c'est à la puissante et royale protection que Votre Majesté accorde aux lettres , que je dois la faveur de pouvoir crayonner en liberté et aux yeux de l'univers , les crimes de nos implacables ennemis ! Quoi ! me suis-je dit : en entreprenant cet ouvrage , les amis de l'esclavage , ces éternels ennemis du genre humain , ont écrit des milliers de volumes librement ; ils ont fait gémir toutes les presses de l'Europe , pendant des siècles entiers , pour calomnier et ravalier l'homme noir au-dessous de la brute ; le petit nombre d'écrivains de notre classe infortunée ont eu peine à jeter quelques lueurs contre leur nombreuse calomnies , étant comprimés par le concours de toutes les

circonstances qui étouffaient leurs voix ; aujourd'hui que la Divinité nous a gratifié de ses dons libéraux , en nous rendant libres et indépendans , sous le gouvernement d'un prince généreux et protecteur des lettres ; à présent que nous avons des presses haytiennes , et que nous pouvons dévoiler les crimes des colons et répondre aux calomnies les plus absurdes , inventées par le préjugé et l'avarice de nos oppresseurs ; dans l'instant où nous voyons dans les papiers publics , dans les lettres particulières , cette tombe de scélérats s'agiter encore pour appeler de nouveaux malheurs sur notre infortuné pays. Si dans de telles circonstances nous n'écrivions point , nous serions en effet indigne de la qualité d'homme , que nos ennemis nous contestent. Eh ! pourquoi nous n'écrivions pas contre nos vils détracteurs ? Pourquoi nous ne dévoilerions pas les crimes de ces marchands de chair humaine et de ces odieux colons ? Pourquoi nous ne réfuterions point leurs misérables argumens ? Quoi ! ils auraient eu le droit de nous calomnier indignement pendant des siècles , et au jour de la lumière et de la vengeance ? Juste ciel ! Nous n'aurions pas le droit de les répondre ; eh pourquoi ? *Parce que nous pourrions offenser les blancs en général.* Misérables sophismes , absurdes puérilités ; quoi ! parce que les vendeurs de chair humaine et les colons ont calomnié et persécuté les noirs , s'en suit-il que tous les blancs soient nos ennemis ? Pourquoi serions-nous moins généreux qu'eux ; la plupart des européens nous aiment ; nous avons parmi eux de bons et zélés protecteurs ? Pourrions-nous ne pas aimer et chérir l'immortel Wilberforce et le

vertueux abbé Grégoire ; ces vénérables philanthropes de toutes les nations, nous les portons dans nos cœurs ; l'ingratitude n'a jamais été le crime des noirs.

Nous écrivons pour revendiquer nos droits indestructibles et éternels , pour la cause la plus juste qui n'ait jamais existée, pour jouir des mêmes avantages des peuples civilisés , pour nous soustraire à l'oppression de nos bourreaux. Quel est le blanc assez peu généreux , n'importe sa nation , qui n'applaudira pas au noble dessein qui nous anime , et qui ne se joindra à nous pour former les mêmes vœux ?

Anglais , français , allemand , russe , homme blanc , de toutes les contrées de la terre ; quel est celui parmi vous , qui serait assez peu généreux , qui serait assez dénué de sentimens de justice et d'humanité , que la divinité a gravé dans tous les cœurs , pour ne pas frémir , en lisant le récit des persécutions et des horreurs dont nous avons été les malheureuses victimes pendant des siècles entiers ?

Quel est celui parmi vous , qui serait assez peu généreux , pour ne pas compatir à nos malheurs et applaudir à la justice de notre cause , et à la résolution terrible que nous avons prise d'être exterminés , nous , nos femmes et nos enfans , plutôt que de nous soumettre à la tyrannie ?

Il n'y a que les infâmes colons , les abominables trafiquans de chair humaine et leurs partisans , qui n'applaudiraient pas à cette résolution magnanime ; ils s'en indigneront , c'est ce que nous demandons ; puissent-ils expirer dans leur rage impuissante ; ce sont nos vœux les plus ardens ? C'est contre eux que nous dirigeons ces écrits ; c'est aussi pour eux et leurs adhérens , que nous aiguisons les bayonnettes qui doivent leur percer le flanc !!!

Fin de la première Partie.

P. S. Dans la seconde partie de cet Ouvrage nous donnerons un aperçu historique des principaux événemens arrivés à Hayti depuis l'aurore de la Révolution jusqu'au règne glorieux de Sa Majesté Henry I^{er}. Pressé par les circonstances, nous nous hâtons de publier la première partie ; l'autre paraîtra incessamment, et nous y décrirons la nombreuse nomenclature des crimes des français à Hayti.

E R R A T A.

- Page 18, *lisez les annales du 18^e et 19^e siècles.*
52, ligne 25, *lisez Bauduy, au lieu de Baudry.*
53, ligne 11, *lisez Commanne fils, au lieu de Commance.*
54, ligne 17, *lisez Siouaret Ducoudrai, au lieu de Sivenant Ducoudrai.*
57, ligne 14, *lisez des noirs, au lieu de les noirs.*
62, ligne 17, *lisez ait tombé, au lieu de a tombé.*
65, ligne 23, *lisez il faisait, au lieu de il fait.*
id., ligne 27, *lisez on lui apportait, au lieu de on lui apporte.*
81, ligne 5, *lisez ne pouvait, au lieu de ne pourra.*
90 ligne 24, *lisez met, au lieu de mit.*
Lisez toujours ex-Colons de Saint-Domingue, au lieu de Colons de Saint-Domingue.

